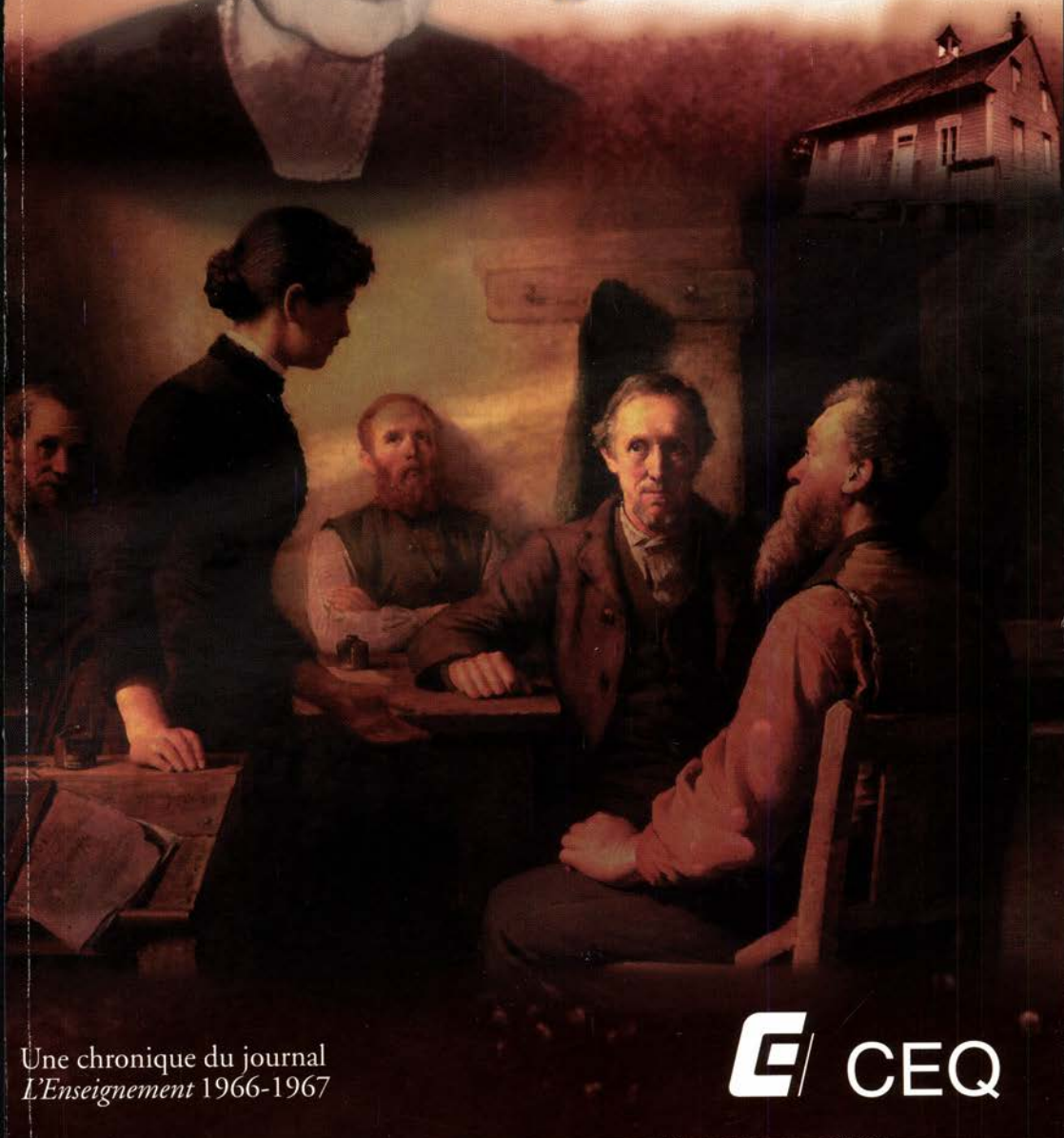


Pour que vive sa mémoire

*Les souvenirs
de Laure
Gaudreault*



Une chronique du journal
L'Enseignement 1966-1967

E / CEQ

Les souvenirs de Laure Gaudreault

**Une chronique du journal *L'Enseignement*
1966-1967**

Pour que vive sa mémoire



Données de catalogage avant publication (Canada)

Gaudreault, Laure, 1889-1975

Les souvenirs de Laure Gaudreault : une chronique du journal
L'Enseignement, 1966-67

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-89061-074-8

1. Gaudreault, Laure, 1889-1975. 2. Centrale de l'enseignement du Québec - Histoire. 3. Syndicats - Enseignants - Québec (Province) - Histoire. 4. Enseignants - Québec (Province). I. Giroux, Michel, 1923-. II. Pelletier, Léonce. III. Centrale de l'enseignement du Québec. IV. Titre

LA2325.G385A4 1996 371.1'0092 C96-941257-6

Textes et recherche : Michel Giroux et Léonce Pelletier

Collaborations : Irène Belleau, Louise Fournier-Giroux et Roger Ruel

Coordination : Louise Pettigrew, Service des communications de la CEQ

Réalisation graphique : Équipe du scripto-visuel de la CEQ

Page couverture : détail du tableau « A Meeting of the School Trustees » de Robert Harris, 1849-1919. Musée des Beaux-Arts du Canada, Ottawa.

Un merci particulier aux personnes qui ont accepté d'apporter leur témoignage.

La réalisation de ce livre a été rendue possible grâce au travail conjoint de la CEQ, de l'A.R.E.Q. et de la Fondation Laure-Gaudreault.

Liste des sigles utilisés

ACELF	Association canadienne des éducateurs de langue française
ACIR	Association catholique des institutrices rurales
APCM	Alliance des professeurs catholiques de Montréal
AREQ	Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
CEQ	Corporation des enseignants du Québec (1967-1974)
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec (1974-...)
CIC	Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (1946-1967)
FCIR	Fédération catholique des institutrices rurales
FIIDQ	Fédération des instituteurs et institutrices du diocèse de Québec
FPIR	Fédération provinciale des instituteurs ruraux

ISBN : 2-89061-074-8

La jeunesse n'est pas une époque
de la vie, c'est un état d'esprit,
c'est une volonté bien campée,
une imagination vive
et des sentiments ardents,
plus d'audace que d'appréhension,
un plus grand besoin d'aventure
que de bien-être.

Il suffit de s'oublier soi-même,
de croire à la force intrinsèque de la vie,
à la beauté et à ses devoirs.

Laure Gaudreault

Extrait du discours prononcé par Laure Gaudreault, à l'occasion de ses soixante ans de vie professionnelle, à La Malbaie, en novembre 1966.

Table des matières

Liste des sigles utilisés	ii
Avant-propos Léonce Pelletier	vii
Textes d'introduction	
- D'une troublante actualité Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec	1
- Une oeuvre à poursuivre Léo Côté, président de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec	3
- La Fondation Laure-Gaudreault Roger Fraser, président de la Fondation Laure-Gaudreault	5

Les souvenirs de mademoiselle Laure Gaudreault

- Présentation de la chronique « Les souvenirs de Laure Gaudreault » Michel Giroux	7
1- 15 septembre 1966 - « Je dois beaucoup à d'autres femmes »...	11
2- 1 ^{er} octobre 1966 - Qui ? - Mais vous !	14
3- 15 octobre 1966 - « Subissons moins passivement le sort qui nous est fait »	17
4- 1 ^{er} novembre 1966 - « Nous sommes, merci à Dieu, de la génération des vivants »	19
5- 15 novembre 1966 - « Nous nous excusons de vous avoir un peu forcé la main » ou comment entrer chez un ministre	21
6- 1 ^{er} décembre 1966 - « Comme personne ne parle, on croit que la justice règne »	24
7- 15 décembre 1966 - Assurer le pain quotidien à ses membres	25
8- 1 ^{er} janvier 1967 - « De préférence un salaire sans supplément à un supplément sans salaire »	28
9- 15 janvier 1967 - La petite feuille	30
10- 1 ^{er} février 1967 - De 1940 à 1946 : 1000 conventions collectives	32
11- 1 ^{er} mars 1967 - 1000 cercles d'études	34
12- 15 mars 1967 - Incroyable mais vrai	36
13- 1 ^{er} avril 1967 - 1944-1945 : l'Opération arbitrage	38
14- 15 avril 1967- Bâtir et rebâtir la CIC	41
15- 1 ^{er} mai 1967 - La petite institutrice rurale a réalisé de grandes choses	43

Témoignages

À propos des collaboratrices et collaborateurs de Laure Gaudreault Michel Giroux	47
. Un amour profond pour les enseignantes et les enseignants Léopold Garant	49
. Une belle âme Roland Nadeau	50
. Figure de proue du syndicalisme Roger Ruel	51
. De l'ardeur et de l'aplomb J. Willie Lemieux	54
. Pour que vive sa mémoire Stéphanette Potvin-Tardif	55
. Une personnalité attachante Thérèse Baron	57
. La femme d'action et son style Laval Grondines	59
. L'incident Denise Guay-Toussaint	61
. Sous un autre jour G.-Raymond Laliberté	63
. La relève des « petites filles » Louissette Fournier-Giroux	65
Postface : Appel aux jeunes	67
Références bibliographiques	71
Annexe A Extraits du bulletin <i>La Petite feuille</i>	75
Annexe B Fondation Laure-Gaudreault : présentation et formule d'adhésion	83

Avant-propos

La publication de ce livre vise deux objectifs. Le premier est de remémorer le rôle qu'a joué Laure Gaudreault comme pionnière du mouvement syndical enseignant au Québec. Les militantes et militants actuels y trouveront certainement une motivation pour poursuivre vigoureusement les objectifs originaux de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (*CIC*) et ceux actuels de la Centrale de l'enseignement du Québec (*CEQ*). Ce ne fut pas facile pour les pionnières et pionniers. Ce ne l'est guère plus maintenant et rien ne semble acquis pour l'avenir.

Le second objectif est de recueillir des fonds pour la Fondation Laure-Gaudreault. Les produits de la vente de ce volume seront entièrement remis à cette jeune fondation dont les buts sont mentionnés à la fin du volume.

Merci à la *CEQ* pour avoir accepté d'assumer les coûts d'impression et à l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (*A.R.E.Q.*) qui a transcrit les textes. Aux personnes qui ont accepté l'invitation de collaborer à ce projet, en écrivant les textes de ce livre, nous exprimons notre reconnaissance. À ceux et celles qui ont travaillé dans l'anonymat, mais dont la collaboration n'était pas moins nécessaire, merci beaucoup.

À vous, lectrices, lecteurs, nous laissons à votre réflexion cette citation de mademoiselle Gaudreault: « Ce ne sont pas les souvenirs que l'on doit chercher dans le passé, ce sont les leçons que l'on peut en tirer pour l'avenir. »

Léonce Pelletier

Vice-président, Bureau régional 03
de la Fondation Laure-Gaudreault

D'une troublante actualité

*« Non, ce n'était pas le bon vieux temps.
On s'est arraché le coeur à le changer. »*

Ces paroles de Laure Gaudreault, reproduites sur l'affiche servant à la promotion du film réalisé par Yolande Cadrin-Rossignol sur cette grande dame du syndicalisme et intitulé *Rencontre avec une femme remarquable, Laure Gaudreault*, demeurent d'une troublante actualité.

Se remémorer le souvenir de cette grande dame du syndicalisme, que tout le monde appelait « mademoiselle Gaudreault », c'est remonter aux sources de la CEQ qui fête ses cinquante ans en 1996. C'est également remonter à l'origine d'un mouvement en faveur de la modernisation de l'enseignement au Québec et qui se prépare à franchir une nouvelle étape importante avec les États généraux sur l'éducation. C'est enfin se dire que le féminisme n'est pas né à la CEQ avec la création du comité Laure-Gaudreault, aujourd'hui comité de la condition des femmes. Il est né avec Laure Gaudreault alors qu'elle luttait pour soustraire à l'arbitraire les institutrices rurales et pour faire reconnaître leur travail à sa juste valeur.

Les paroles de cette pionnière de Charlevoix nous mettant en garde contre la tentation de revenir au « bon vieux temps » nous invitent, en cette fin de siècle, à penser le syndicalisme, l'éducation et le féminisme avec la mémoire d'hier, le coeur d'aujourd'hui et les yeux de demain.

Les défis actuels du syndicalisme sont aussi nombreux que ceux du passé. Ils sont tout aussi exigeants, même s'ils sont parfois différents. Que l'on songe au déclin du nombre de salariés en raison des pertes d'emplois et du chômage, à l'augmentation du travail à temps partiel, aux reculs observés du côté des salaires et des conditions de travail et aux difficultés de syndicalisation dans les nouveaux secteurs de tra-

vail. Du côté de l'éducation, les changements sociaux sont tels – appauvrissement, éclatement de la famille, violence, diversité ethnique et culturelle, nouvelles technologies de l'information – que nos façons d'enseigner sont remises en question. Quant au féminisme, s'il a fait des gains majeurs au chapitre des droits, il n'a pas permis aux femmes d'atteindre la pleine égalité. Elles ne gagnent toujours que les deux tiers du salaire des hommes et on les retrouve généralement dans des ghettos d'emplois traditionnellement féminins.

Laure Gaudreault devrait ici nous inspirer. Personne ne veut revenir au bon vieux temps. Mais ce temps nous a faits ce que nous sommes: orientés vers l'action collective, engagés à fond en faveur de la réussite éducative de tous les jeunes du Québec et soucieux d'obtenir des droits égaux pour la majorité de femmes qui composent la CEQ. Il nous appartient maintenant de construire l'avenir en s'arrachant le coeur à changer aujourd'hui ce qui est inacceptable.

Lorraine Pagé
Présidente de la CEQ

Une œuvre à poursuivre

C'est avec beaucoup d'émotion que je viens, en tant que président de l'A.R.E.Q., ajouter un petit mot à ce livre qui se veut un hommage de toutes et de tous à celle que j'appelle « Notre Mère ».

*« Oh ! l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie,
Pain merveilleux qu'un Dieu partage et multiplie,
Table toujours servie au paternel foyer,
Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier ! »*

Victor Hugo

Laure Gaudreault, il y a 35 ans, pionnière du syndicalisme enseignant et fondatrice de la Centrale de l'enseignement du Québec, jetait les bases de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec. Elle voulait, par ce geste, assurer la continuité de la défense des membres de la CEQ, par-delà leur prise de retraite.

Après s'être dévoués pendant plus de trente ans à former les jeunes pour un salaire de famine, plusieurs enseignantes et enseignants terminaient leur vie dans la pauvreté. Les conditions de vie des femmes qui avaient enseigné à un salaire inférieur à celui des hommes se révélaient encore plus précaires. La première bataille de l'A.R.E.Q., menée avec l'aide de la CEQ, visa donc l'indexation des pensions.

En 1969, le droit à l'indexation des pensions est acquis. Des ajustements au niveau de celles-ci sont ensuite gagnés en 1973 et en 1977. En 1982, les pensions des retraitées et retraités ont subi le même sort que celui du personnel enseignant. Nous sommes toujours, depuis ce temps, soumis à l'augmentation du coût de la vie moins 3 % ! C'est pourquoi il faut continuer à suivre l'exemple de Laure Gaudreault.

Au cours des années, les liens entre l'A.R.E.Q. et la CEQ se sont maintenus et développés. La continuité s'est élargie

du dossier de la retraite à celui des assurances, aux services techniques et juridiques, à la recherche et à la formation. Peut-on dire que l'oeuvre de Laure Gaudreault est maintenant achevée, que l'A.R.E.Q. a atteint sa maturité, trouvé sa vitesse de croisière et qu'il suffit maintenant de maintenir le cap ? Non, hélas ! Les enjeux sociaux qui nous interpellent actuellement nous forcent à répondre que si Laure Gaudreault nous a indiqué la voie, nous devons tous ensemble réaliser maintenant la Mission que nous nous sommes donnée. Merci à Laure Gaudreault d'avoir été, elle a permis ce que nous sommes... devenus.

Léo Côté

Président de l'Association des
retraitées et retraités de
l'enseignement du Québec

La Fondation Laure-Gaudreault

À la fin des années 50 et au début de l'année 1960, le Conseil général de la CEQ (C.I.C. à l'époque) m'avait nommé membre du Comité du Régime de retraite des enseignants. Mademoiselle Laure Gaudreault était aussi membre actif de ce comité, lequel lui tenait bien à coeur.

Il faut se rappeler que l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec n'existait pas à ce moment-là. Ce n'est qu'en 1961 qu'elle sera formée et qu'elle débutera très modestement, du moins par son nombre de membres.

Plusieurs années se sont écoulées depuis et voilà qu'au début des années 90, une nouvelle organisation prend naissance, aussi modestement que l'A.R.E.Q. au début, là encore du moins par son nombre de membres. Il s'agit de la Fondation Laure-Gaudreault dont l'initiateur et premier président fut M. Lionel Girard, membre de l'A.R.E.Q. mais aussi ex-président de la Région Saguenay-Lac St-Jean et ex-trésorier provincial de l'A.R.E.Q.

Les objectifs de la Fondation entrent certainement dans les vues de mademoiselle Laure Gaudreault, pour celles et ceux qui l'ont connue.

L'invitation est donc faite, par l'intermédiaire de ce précieux document-souvenir, à tous les membres de l'A.R.E.Q., de la CEQ, et à toutes les personnes rejointes par vous ou autrement à devenir membres de la Fondation Laure-Gaudreault et par la suite à souscrire annuellement à ladite Fondation.

Au nom des membres du Bureau provincial et de l'ensemble des deux mille (2000) membres actuels de la Fondation, nous vous remercions chaleureusement. Les bénéficiaires passés se joignent certainement à nous pour vous

remercier également; les bénéficiaires futurs attendent votre participation et votre contribution.

Roger Fraser

Président de la Fondation Laure-Gaudreault

Les souvenirs de mademoiselle Laure Gaudreault

**Chronique parue dans le journal
L'Enseignement
de septembre 1966 à mai 1967**

Présentation de la chronique *Les souvenirs de Laure Gaudreault*

À l'automne 1966, j'ai eu le privilège d'obtenir de Laure Gaudreault des souvenirs de son long et courageux combat au service des enseignantes et des enseignants du Québec. Comme directeur du bimensuel *L'Enseignement* que la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec adressait à ses soixante mille membres, j'ai demandé ses souvenirs à Laure Gaudreault. J'ai voulu faire connaître aux lecteurs, dans une suite de quinze textes, le cadre et les faits saillants des soixante années de féconde activité de cette dame intelligente, déterminée, généreuse. Je l'ai connue, j'en garde un souvenir encore aujourd'hui stimulant.

En 1906, à l'âge de seize ans, Laure Gaudreault se méritait, à l'École normale Laval de Québec, la médaille du lieutenant-gouverneur et le prix du Prince de Galles. Venue de Charle-

voix, elle y retournait. Aux Éboulements, près de Clermont où elle était née, l'institutrice débutante prenait charge d'une classe de quarante-huit filles, réparties dans trois divisions du cours primaire. Moyennant un traitement annuel de cent vingt-cinq dollars ! C'était il y a quatre-vingt-dix ans.

Il y a soixante ans, en 1936, instruite par trente années de pratique de l'enseignement dans Charlevoix et au Saguenay, et par la perspective que lui apporta son poste de responsable de la *Page féminine* du quotidien *Le Progrès du Saguenay de Chicoutimi*, Laure Gaudreault sonnait le ralliement syndical des institutrices rurales de Charlevoix et appelait celui de toutes les institutrices rurales du Québec. Un an après ce coup de clairon, ses lettres, ses démarches, ses voyages, son audace avaient fait de Laure Gaudreault la présidente fondatrice de la Fédération catholique des institutrices rurales de la province de Québec.

Dix ans plus tard, en 1946, il y a cinquante ans, Laure Gaudreault affichait une récolte de mille conventions collectives négociées localement, et aussi de mille cercles d'études d'institutrices rurales implantés partout au Québec. 1946, ce fut aussi l'opération difficile mais réussie de l'arrimage de la Fédération catholique des institutrices rurales avec la Fédération des instituteurs ruraux et avec la Fédération des instituteurs et institutrices des cités et villes. Ce regroupement, c'était la naissance de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC) devenue la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Laure Gaudreault fut l'un des piliers de cette fondation. Elle siégea à la table du premier conseil d'administration de la Corporation. Elle fut réélue jusqu'en 1964, participant en cours de route à une restructuration de la Corporation. Laure Gaudreault savait la conséquence de celle-ci: elle sonnait le glas des associations des institutrices rurales dont, par le truchement de *La Petite Feuille* entre autres moyens, elle avait été l'âme pendant vingt ans.

À soixante et onze ans, en 1961, Laure Gaudreault acceptait de fonder et de devenir la première présidente de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, forte aujourd'hui de près de vingt mille membres. Celle-ci célèbre cette année son trente-cinquième anniversaire, au moment même du cinquantième de la Centrale de l'enseignement. Le premier syndicat d'institutrices rurales, s'il existait encore, aurait soixante ans.

Laure Gaudreault est décédée en 1975 à quatre-vingt-cinq ans. Sa génération l'a honorée: on lui a décerné le ruban de Commandeur de l'Ordre du Mérite scolaire, la médaille *Pro Ecclesia et Pontifice*, la médaille du Couronnement et la médaille de la Fidélité française. On a donné son nom à une école de Charlevoix, au manoir des retraités de l'enseignement du Québec, à un mont de ses Laurentides.

Michel Giroux

Directeur du Service d'information
et rédacteur du journal
L'Enseignement de 1965 à 1969

Les souvenirs de Laure Gaudreault



1- « Je dois beaucoup à d'autres femmes »...

15 septembre 1966

J'ai demandé à mademoiselle Laure Gaudreault d'évoquer quelques souvenirs d'enfance. Des noms de femmes ont surgi: d'abord, celui de sa mère, Mme Marguerite Bergeron-Gaudreault, celui de sa tante Marie, celui de Mme Pierre Maltais, ceux de ses soeurs, Marguerite et Antoinette. Et il y aura plusieurs autres noms de femmes à citer quand viendra le moment de parler du syndicalisme des institutrices au Québec.

Madame Gaudreault

C'est à sa mère que Laure Gaudreault doit les rudiments du savoir, car il n'y avait pas d'école dans le rang de La Malbaie où habitait la famille Gaudreault au début du siècle. Pendant que le père cultivait sa terre, et consacrait ses soirées à la lecture des journaux et des volumes choisis le dimanche à la bibliothèque paroissiale, la mère ajoutait aux tâches du foyer celle d'apprendre à ses enfants à lire, à écrire, à compter, à prier. Elle avait été préparée à cette tâche, nous dit mademoiselle Laure Gaudreault, par une admirable institutrice, Mlle Louise Savard, qui termina sa carrière d'enseignante chez les Révérendes Soeurs de la Congrégation, à Québec.

Une famille d'enseignantes

Des quatre soeurs de monsieur Gaudreault, trois avaient obtenu leur brevet d'enseignement: Marie, Laure et Malvina. Ces deux dernières consacrèrent peu d'années à la profession et décédèrent assez jeunes laissant plusieurs enfants. La famille de monsieur Gaudreault comptait dix enfants dont six filles parmi lesquelles cinq firent une véritable carrière d'institutrice: Laure, Marguerite, Isola (Mme Philippe Jauvin), Antoinette et Joséphine. Cette dernière, religieuse chez les Franciscaines missionnaires de Marie, exerce son activité en Afrique, au Maroc, depuis nombre d'années.

Mlle Marie Gaudreault

Ce n'est qu'à l'âge de treize ans que Laure Gaudreault a connu la vie scolaire. Elle entra alors comme pensionnaire au couvent de La Malbaie où elle passa deux ans. C'est sa tante Marie Gaudreault qui lui procurait cet avantage. Tante Marie enseignait à Saint-Fidèle, comté de Charlevoix. Bien que le traitement qu'elle recevait fût ridiculement bas, elle avait déjà gardé chez elle, dans le logement que lui fournissait la commission scolaire, les deux plus âgés de la famille Gaudreault, afin de leur permettre de fréquenter l'école. Elle était la marraine de Laure, et elle ouvrit sa maigre bourse pour l'instruction de sa filleule.

Madame Pierre Maltais

Une cousine de Mme Gaudreault, Mme Pierre Maltais, belle-soeur de M. C.-J. Magnan, l'un des éducateurs les plus en vue de la province, s'intéressa également aux études de Laure Gaudreault, et lui fit obtenir une bourse du gouvernement afin que notre consoeur pût entrer à l'École normale Laval, section filles au couvent de Mérici.

À l'École normale

- « Mais pourquoi, ai-je demandé à mademoiselle Gaudreault, êtes-vous venue à l'École normale de Québec, alors qu'à cette époque la pratique courante était de se présenter directement aux examens du bureau central ? ¹ »
- « La grande majorité de mes compagnes de classe, explique Mlle Gaudreault, ont obtenu leur brevet modèle d'enseignement au bureau central de Baie-Saint-Paul. Mais je n'avais que quinze ans à la fin de ma dernière année d'études au Couvent de La Malbaie, et il me manquait une année pour avoir l'âge requis pour le

1 Le « bureau central » était l'organisme du Conseil et du Département de l'Instruction publique qui, à la suite d'une session d'examen, décernait un brevet d'enseignant aux candidates et candidats qui n'étaient pas passés par une école normale.

brevet. C'est pourquoi, avec l'appui de Madame Maltais, mes parents ont décidé de m'envoyer à l'École normale Laval, où j'ai obtenu beaucoup de succès puisque j'avais déjà suivi le cours en entier au Couvent de La Malbaie. »

Les débuts dans l'enseignement

C'est en 1906, à l'école du village de Les Éboulements, comté de Charlevoix, que mademoiselle Laure Gaudreault débutait dans l'enseignement: quarante-huit filles, trois divisions, cent vingt-cinq dollars par an comme traitement. Trois des élèves de sa classe préparaient leur brevet d'enseignement. L'école comprenait deux autres classes: celle des garçons, avec, comme professeur, M. Léon Létourneau, originaire de l'Île d'Orléans, et celle des trois premières années, dirigée par une institutrice, Mlle Juliana Audet, des Éboulements, dont l'expérience et les conseils furent précieux à la débutante dans la profession.

Chez les Ursulines

Après deux ans d'enseignement aux Éboulements, mademoiselle Laure Gaudreault revenait à Québec pour entrer comme novice au monastère des Ursulines. Elle y passa deux ans, partageant son temps entre l'enseignement et sa formation religieuse. « Ce furent deux années enrichissantes », nous raconte mademoiselle Gaudreault. « Malheureusement, ma santé ne me permit pas de donner suite à la réalisation de mon idéal... Il faut croire que je n'étais pas destinée à une vocation aussi haute », ajoute-t-elle.

Les demoiselles Gaudreault

Mademoiselle Gaudreault revient donc dans Charlevoix et elle enseigne successivement à Pointe-au-Pic, à Clermont, et à Rivière-Mailloux. Deux de ses soeurs, qu'elle avait elle-même préparées à leur brevet, la rejoignent dans les rangs des institutrices.

Cousine Laure

En 1929, son état de santé ayant forcé mademoiselle Gaudreault à quitter l'enseignement, elle entre au *Progrès du Saguenay*, de Chicoutimi. Ce journal, alors quotidien, était dirigé conjointement par M. l'Abbé André Laliberté (devenu plus tard principal à l'École normale de Baie-Saint-Paul) et par M. Eugène L'Heureux, qui devint ensuite rédacteur en chef à *L'Action catholique de Québec*. En plus d'accomplir des travaux de secrétariat, Laure Gaudreault dirigeait la page féminine et la page des enfants du journal, sous les pseudonymes de Cousine Laure et de Tante Cécile. Son poste au *Progrès du Saguenay* lui valut d'enrichissants contacts avec des femmes journalistes bien connues de cette époque, entre autres Fadette et Germaine Bernier du *Devoir*, Geneva (Mlle Georgina Lefavre) du *Soleil*, Jeanne Talbot de *L'Action catholique*.

Quand le *Progrès du Saguenay* cessa d'être quotidien, soit en 1931, mademoiselle Laure Gaudreault retourna à l'enseignement, et exerça sa profession successivement à Chicoutimi, à St-Coeur-de-Marie (Lac St-Jean) et à Clermont. Mais elle continua son rôle de Cousine Laure dans le journal devenu hebdomadaire. Cette page féminine sera bientôt sa tribune principale pour inviter les institutrices à s'unir. Ses consœurs journalistes mentionnées ci-haut lui accorderont une amicale et précieuse collaboration dans ce travail.



2- Qui ? - Mais vous !

1^{er} octobre 1966

« Qui sera l'apôtre et le promoteur de l'Association des institutrices rurales de la province de Québec ? Qui ? L'inspecteur régional² peut-être donnerait le mot d'ordre à ses inspecteurs locaux, lesquels, avec l'aide d'une ou de plusieurs institutrices de chacune des municipalités de leurs districts d'inspection,

² L'inspecteur régional était un fonctionnaire cadre du Département de l'Instruction publique responsable d'un groupe d'inspecteurs d'écoles et des rapports du Département de l'Instruction publique avec les commissions scolaires locales.

formeraient l'association des institutrices de tel comté, avec un comité central pour chaque région. Ces comités centraux se mettraient en rapport avec l'Association des institutrices de Québec ou de Montréal et tout cela deviendrait un puissant groupement des institutrices de la province... Voilà exposé en quelques mauvaises lignes un projet immense et dont la réalisation requerrait un travail patient et persévérant. J'en jette ici l'idée comme une semence et je voudrais tant qu'elle tombât dans un terrain propice à son développement. Je n'ai, moi, que ces colonnes mises à ma disposition par notre excellent journal régional, *Le Progrès du Saguenay*, toujours disposé à patronner ou à promouvoir les bonnes causes, et ma modeste plume. Je mets celle-ci à l'entière disposition de l'âme généreuse et bien pensante qui voudrait se faire l'apôtre de l'association pour en propager l'idée dans les différents journaux de la province. À bon entendeur, salut ! »

C'est cousine Laure, mademoiselle Laure Gaudreault, qui signalait ces lignes dans sa page féminine du *Progrès du Saguenay*, le 23 septembre 1936.

« Qui ? - Mais vous ! »

La question était opportune. Indirectement, mademoiselle Gaudreault l'avait déjà posée quelques mois auparavant. Le 9 avril 1936, elle avait écrit : « La petite institutrice rurale qui commençait à relever un peu la tête depuis que le comité catholique de l'Instruction publique a fixé à \$300 le salaire minimum recommence à courber le front depuis que les journaux nous ont appris que l'honorable secrétaire provincial³ doit proposer à la Législature un amendement à l'effet de réduire à \$250 ce salaire minimum. » (*Le Progrès du Saguenay*, 9 avril 1936)

Certains journaux publiaient aussi des lettres qui affichaient rien moins qu'une sorte de mépris pour l'institutrice; mademoiselle Gaudreault nous montre une coupure: on y dénonce « les institutri-

³ Appelation donnée à l'un des ministres du cabinet du Gouvernement du Québec à cette époque.

ces qui portent de la soie jusqu'aux sous-vêtements ». Non seulement les institutrices d'hier étaient-elles mal payées: elles étaient aussi, dans beaucoup de milieux, mal considérées. Mademoiselle Gaudreault nous a confirmé ce que d'autres institutrices retraitées nous ont dit: en beaucoup d'endroits, la maîtresse d'école était facilement ridiculisée.

En 1936, selon le rapport du surintendant de l'Instruction publique pour 1936-1937, il y avait 9,000 institutrices urbaines et rurales dans la province de Québec. 7,152 d'entre elles recevaient un traitement inférieur à \$300. On en trouvait 1,900 qui gagnaient moins de \$200. Mademoiselle Gaudreault, non seulement comme journaliste observait la situation de l'enseignement au Québec, mais encore elle la vivait comme institutrice.

Relever la tête

La réponse à sa question « Qui se fera l'apôtre de l'association ? » lui vint de l'inspecteur régional, M. J.-E. Boily. Le 24 septembre 1936, il lui écrivait: « Vous savez que toute notre sympathie vous est acquise. Cependant, il nous est difficile d'aller plus loin et de nous mettre en tête de ce mouvement parce que cette démarche de notre part ne serait pas approuvée du département. Nous aimons mieux rester en arrière de vous, seconder vos efforts en conseillant, lorsque les circonstances le permettraient, à toutes les institutrices d'entrer dans cette association. Je passerai prochainement par chez-vous et j'arrêterai vous voir. »

« Qui ? - Mais vous ! » dit M. Boily à mademoiselle Gaudreault. M. Boily connaissait bien mademoiselle Gaudreault: il savait qu'elle était au fait des questions syndicales parce que son frère, M. Lucien Gaudreault, était président du syndicat de la pulpe de Clermont; il savait sans doute qu'elle pourrait compter sur l'appui du curé de La Malbaie, le chanoine Philippe Tremblay, et de l'aumônier du syndicat de la pulpe, M. l'abbé Alfred Bergeron. (M. l'abbé Bergeron est aujourd'hui curé de Baie-St-Paul).

Mademoiselle Gaudreault ne se le fit pas dire deux fois. Le 19 octobre 1936, au cours de la conférence pédagogique du district de Charlevoix-Est l'inspecteur d'écoles, M. J.-E. Desgagné, lui laisse la parole. Mademoiselle Gaudreault reprend devant ses compagnes des écoles de Charlevoix-Est son projet d'une association des institutrices. Quinze jours après, le 2 novembre 1936, aura lieu la réunion de fondation de l'association.



3- « Subissons moins passivement le sort qui nous est fait »

15 octobre 1966

Le 2 novembre 1936, une trentaine d'institutrices sont réunies au couvent de La Malbaie. Quinze jours auparavant, à l'occasion de la journée pédagogique de Charlevoix-Est, mademoiselle Laure Gaudreault avait suggéré à ses compagnes la fondation d'une association. C'est ce qu'elles vont faire, en présence de M. le chanoine Philippe Tremblay, curé de La Malbaie, et de Mère Sainte-Claudia, supérieure du couvent.

L'A.C.I.R

Un compte rendu de cette réunion dit: « C'est le jour des morts: la température est triste, comme il se doit ». Mais, il y a du soleil à l'horizon de la petite maîtresse d'école de Charlevoix et l'enthousiasme augmente à mesure que l'on prend connaissance des articles déjà parus dans les journaux, grâce à l'initiative toujours en éveil de mademoiselle Laure Gaudreault, chroniqueuse à la page du Foyer du *Progrès du Saguenay*, de Chicoutimi.

On discute sérieusement et amicalement. On discute le pour et le contre, et l'on prend une décision destinée à faire époque dans l'histoire du personnel enseignant, non seulement de Charlevoix mais de toute la province: la formation immédiate du premier noyau de l'Association catholique des institutrices rurales, l'A.C.I.R.

Élection

Séance tenante, on procède aux élections. C'est une soeur de mademoiselle Laure Gaudreault qui devient première présidente du premier syndicat d'institutrices du Québec. Elle s'appelle Marguerite Gaudreault et elle enseigne à l'école de Rivière-Mailloux à La Malbaie. Mademoiselle Laure Gaudreault accepte le poste de secrétaire. Mademoiselle Juliette Tremblay devient vice-présidente; mademoiselle Germaine Bouchard (décédée en 1938) est élue trésorière; les conseillères élues sont: Mlle Eliane Tremblay de Pointe-au-Pic, Mlle Etienne Lapointe de Cap-à-l'Aigle, Mlle Marie-Alice Ratté de St-Fidèle, Mlle Germaine Bouchard de Sainte-Agnès et Mlle Marie-Ange Gauthier de Saint-Irénée. Le curé de La Malbaie sera l'aumônier de l'association.

Caisse

Il fallait constituer une caisse à l'association. On fait une quête parmi les institutrices présentes. Chacune y va de son modeste appoint et l'on recueille la somme de \$6.25.

Revendiquer

Mademoiselle Laure Gaudreault a relu à ses compagnes au cours de cette assemblée les lignes qu'elle avait signées dans *Le Progrès du Saguenay*: « Le meilleur avocat dans sa propre cause, c'est encore soi-même. C'est pourquoi, je le répète, il convient que l'institutrice rurale cherche à améliorer sa propre situation en subissant moins passivement le sort qui lui est fait. Si en effet, celui qui demande et sollicite, et fait agir maintes influences, obtient relativement peu de chose, que voulez-vous qu'obtienne celui qui se laisse aller au gré de la volonté des autres sans jamais revendiquer. »

« La petite institutrice recommence à courber le front » avait-elle écrit. Ce 2 novembre 1936, la petite institutrice a décidé de relever la tête. Et bientôt après, elle va parler.



4- « Nous sommes, merci à Dieu, de la génération des vivants »

1^{er} novembre 1966

Après ce 2 novembre 1936, mademoiselle Laure Gaudreault fit connaître par les journaux la fondation de La Malbaie, réitérant son désir de voir naître une association groupant toutes les institutrices rurales du Québec.

Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Presque aussitôt, mademoiselle Laure Gaudreault recevait de Sainte-Anne-de-la-Pocatière une lettre de mademoiselle Aline Dubeau: « Si toutes mes compagnes institutrices accueillent votre invitation comme je l'accueille, nous verrons bientôt se former et grandir la belle et importante Association des institutrices rurales de la province de Québec », écrivait mademoiselle Dubeau. Déjà, expliquait-elle, elle était passée aux actes: « J'ai adressé, le 8 novembre dernier, une lettre à mon inspecteur régional pour lui demander d'approuver un comité dans son district. La réponse qu'il m'a donnée est des plus favorables... Je me mets à l'oeuvre immédiatement et fais appel à mes compagnes pour former le second comité régional. »

Saint-François-du-Lac

Par ailleurs, mademoiselle Gaudreault apprenait que, le 23 août 1936, les institutrices de Saint-François-du-Lac, dans le diocèse de Nicolet, s'étaient groupées en association, mais sans visée syndicale, semble-t-il. Le contact fut bientôt établi entre mademoiselle Laure Gaudreault d'une part et, d'autre part, mesdemoiselles Estelle Lassonde, Etienne Boucher et M. l'abbé Jean-Baptiste Caya, respectivement présidente, secrétaire et aumônier de l'Association de Nicolet.

Au Saguenay

Au début de février 1937, se basant sur les instructions données par mademoiselle Laure Gaudreault dans les journaux, et

spécialement dans le *Progrès du Saguenay*, les institutrices de la région du Saguenay se mirent à l'oeuvre et, en trois jours, trois associations furent fondées. Celle de Jonquière fut fondée le 12 février, sous la direction de M. l'abbé Alfred Bergeron. Mlle Albina Desbiens en devint présidente et Mlle Rollande Dion, secrétaire. Trente-six membres s'inscrivirent. Le treize février, Mlle Lucienne Harvey, avec l'aide et les précieuses directives de M. l'abbé Jean-Baptiste Tremblay, fondait l'Association de Saint-Joseph d'Alma, avec 26 membres. À Chicoutimi, le 15 février 1937, il y eut grand émoi dans la classe enseignante. Les institutrices de la ville se donnèrent rendez-vous à l'immeuble des Syndicats catholiques nationaux et formèrent l'Association catholique des institutrices de Chicoutimi. Quarante-cinq titulaires avaient répondu à l'appel. Mlle Imida Simard fut élue présidente et Mlle Marguerite Gravel devint secrétaire. M. l'abbé François-Joseph Fortin fut l'aumônier du syndicat de Chicoutimi.

Valleyfield

Après avoir correspondu avec mademoiselle Laure Gaudreault et obtenu le vif encouragement du directeur général des écoles de Valleyfield, M. Frédéric Girard, Mlle Berthe Monette fondait, le 9 avril 1937, l'Association des institutrices de Valleyfield. Mlle Berthe Monette accepta la présidence; Mlle Hermine Corbeil fut choisie comme secrétaire. Mgr J.-D. Nepveu, alors curé de Valleyfield, accepta le rôle d'aumônier.

Floraison de mai et de juin

Le 2 mai, Saint-François-Xavier de Shefford est fondé; la présidence est confiée à Mlle Ruth Lapierre; mademoiselle Laure Gaudreault est à Baie-St-Paul pour fonder Charlevoix-Est; Mlle Alice Simard est nommée présidente. Thetford-Mines est fondé le 9 mai; Mlle Azilda Jacques accepte la présidence. L'Association de Québec-Montmorency naît le 29 mai et elle est confiée à Mlle Agathe Poulin. Le 30 mai, mademoiselle Laure Gaudreault est à Saint-Félicien avec M. l'abbé Alfred Bergeron: on fonde et Mlle Aurore Ouellet accepte la présidence. La fondation officielle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière se fait le 21 juin; évidemment, Mlle

Alice Dubeau devient présidente. Le 28 juin, à Saint-Anselme de Dorchester, une autre association d'institutrices rurales était fondée; Mlle Hélène Roy devenait présidente.

Treize associations

En moins d'un an, le rêve d'une fédération des institutrices rurales de la province de Québec était devenu une réalité de 13 associations; 600 institutrices avaient entendu l'appel et avaient formé les rangs. La Fédération des institutrices rurales avait été fondée le 19 février 1937; le 2 juillet, un premier congrès provincial réunissait 300 institutrices à La Malbaie.

De la coupe aux lèvres

Mademoiselle Laure Gaudreault avait bien raison de s'écrier à l'ouverture de ce premier congrès: « Qui a prétendu qu'il y a loin de la coupe aux lèvres?... Foin de ce proverbe comme de bien d'autres d'ailleurs !... » C'était au lendemain du congrès de la langue française tenu à Québec en juin, congrès au cours duquel M. l'abbé Lionel Groulx avait fait une retentissante affirmation fustigeant « la génération des morts ». C'est pourquoi mademoiselle Laure Gaudreault s'exclamait: « Nous sommes, merci à Dieu, de la génération des vivants. »



5- « Nous nous excusons de vous avoir un peu forcé la main », ou comment entrer chez un ministre

15 novembre 1966

Le 14 février 1937, deux jours après la tournée au Saguenay qui avait produit trois nouvelles associations (Jonquière, Saint-Joseph d'Alma et Chicoutimi), mademoiselle Laure Gaudreault écrivait au docteur Albini Paquette, secrétaire provincial. Elle sollicitait une entrevue pour une délégation de l'Association des institutrices rurales de la province de Québec. Cette association n'existait pas encore officiellement: elle allait naître le 19, après cette entrevue.

Mademoiselle Gaudreault donnait ce nom par anticipation aux sept groupes formés ou en formation: La Malbaie, Nicolet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Jonquière, Saint-Joseph d'Alma, Chicoutimi, Montmorency.

Le 17, le 18 ou même le 19

Mademoiselle Gaudreault ne se bornait pas à demander une entrevue; elle proposait aussi trois dates: mercredi le 17 février, jeudi le 18 février « ou même vendredi le 19 ».

Serons à votre bureau le 19 à 3 heures

Le 16 février, un télégramme apportait à mademoiselle Gaudreault la réponse du ministre: « *Au sujet de votre lettre du 14, l'honorable M. Paquette vous écrira au début de la semaine prochaine - Armand Viau.* »

Ça ne faisait pas l'affaire de mademoiselle Gaudreault. Elle télégraphia aussitôt à Québec: « *Dépêche honorable Paquette reçue ce matin. Annonçant réponse à lettre du 14 au début de la semaine prochaine. Très déçue. - Laure Gaudreault.* » Le temps de réfléchir et de prendre contact avec l'abbé Alfred Bergeron qui se trouvait déjà rendu à Québec et mademoiselle Gaudreault expédiait au secrétaire provincial une sorte d'ultimatum: « *À l'honorable Albini Paquette. Déléguées Association institutrices rurales seront à votre bureau vendredi après-midi, 19 février, vers trois heures. Réponse immédiate, s.v.p. - Laure Gaudreault.* »

La réponse fut immédiate: « *18 février - Honorable Paquette vous recevra demain à son bureau - Secrétaire.* »

Douze visiteurs

Vendredi le 19 février à 3 heures, mademoiselle Laure Gaudreault était chez l'honorable Albini Paquette. Trois députés l'accompagnaient: Félix Roy de Montmorency, Arthur Larouche de Chicoutimi, Maurice Pelletier de Lotbinière. M. l'abbé Alfred Bergeron est là de même que Mlle Alice Dubeau de Sainte-Anne-de-la-Pocatière,

Mlle Agathe Poulin de Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans, Mlle Albina Desbiens de Jonquière, Mlle Imida Simard de Chicoutimi, Mlle Marguerite Gaudreault de La Malbaie, Mlle Noëlla Thibodeau de Saint-Clément de Tourville et Mlle Lucienne Harvey de Saint-Joseph d'Alma. Les déléguées de Nicolet ont malheureusement manqué le bateau.

Mille excuses

Les premiers mots de mademoiselle Laure Gaudreault furent des excuses: « Nous tenons d'abord à nous excuser auprès de l'honorable ministre parce que nous lui avons un peu forcé la main, que nous nous sommes un peu imposées à lui cet après-midi ».

Avocates de leur propre cause

Et tout de suite, mademoiselle Gaudreault entrait dans le vif du sujet: « Monsieur le Ministre, les institutrices rurales qui furent si longtemps des passives souffrant en silence mille inconvénients et infortunes matérielles et morales, les institutrices rurales se sont mis en tête de se réveiller de « leur assoupissement », comme le conseil saint Paul, de se faire les avocates de leur propre cause. Nous ne venons pas ici pour suivre la mode parce que les délégations sont bien portées et qu'il est chic de venir se balader au Parlement, nous ne gagnons pas assez cher pour nous payer ce luxe. Nous venons vous exposer nos misères de toutes sortes, et n'est-ce pas, M. le Ministre, que nul mieux que nous n'est placé pour dire la vérité au sujet des conditions matérielles pitoyables dans lesquelles l'institutrice des campagnes accomplit son travail ! »

Pas satisfaites

Et mademoiselle Gaudreault enchaînait: « Non, M. le Ministre, elles ne sont pas satisfaites, les institutrices rurales... Et c'est pour donner publiquement la preuve que les institutrices ne sont pas satisfaites que nous avons insisté auprès de vous, monsieur le Ministre, pour obtenir cette entrevue que nous vous remercions de nous avoir accordée ».

19 février 1937

Mademoiselle Gaudreault déposait ensuite un court mémoire dont nous reparlerons. Pour la première fois, ce 19 février 1937, des institutrices ont quitté leurs classes et sont venues revendiquer sur la place publique.



6- « Comme personne ne parle, on croit que la justice règne »

1^{er} décembre 1966

Au parlement de Québec, vendredi après-midi le 19 février 1937, vers 4 heures, huit institutrices et un abbé sortaient du bureau du secrétaire de la province dont ils avaient un peu forcé la porte... Le groupe s'était présenté sous le nom d'Association des institutrices rurales de la Province de Québec. Ça n'existait pas encore officiellement, mais puisqu'on se trouvait ensemble, c'était le moment de la fonder.

Au foyer de la protection de la jeune fille !

Mesdemoiselles Laure Gaudreault, Marguerite Gaudreault, Alice Dubeau, Agathe Poulin, Albina Desbiens, Imida Simard, Lucienne Harvey et l'abbé Alfred Bergeron s'amenèrent au Foyer de la Protection de la jeune fille, 15, rue Dauphine. C'est là qu'allait naître la Fédération catholique des institutrices rurales de la province de Québec.

L'assemblée de fondation

Monsieur l'abbé Georges Côté, aumônier général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) s'était joint à la réunion. « Après échange de vues, dit le procès-verbal, on décida de réunir en fédération les comités déjà existants et les comités futurs ». Séance tenante, on procède aux élections. Présidente: Laure Gaudreault; vice-présidente: Albina Desbiens; secrétaire archiviste et trésorière: Marguerite Gaudreault; directrices: Imida Simard et Lucienne Harvey.

On donne ensuite au groupement un nom officiel: la Fédération catholique des institutrices rurales de la Province de Québec. La Malbaie est choisie comme siège social. Chaque association membre de la fédération versera un per capita annuel de \$1.00. On nomme ensuite une « secrétaire financière »: mademoiselle Juliette Tremblay, déjà vice-présidente du comité local de La Malbaie. Le groupe décide d'écrire au secrétaire de la province pour le remercier d'avoir reçu la délégation et à Son Excellence Monseigneur Lamarche, évêque de Chicoutimi, pour lui demander un aumônier. On parle de tenir un congrès à La Malbaie dès le début des vacances d'été. Et le procès-verbal se termine par ces mots: À bon entendeur, salut !

Comme personne ne parle...

Ce 19 février 1937, les institutrices rurales se sont donné une voix. Ce même jour, quelques heures avant l'assemblée de fondation de la F.C.I.R., mademoiselle Laure Gaudreault avait fait siennes devant le secrétaire de la province des paroles que lui avait adressées monsieur l'abbé Georges Côté, aumônier de la CTCC: « Toutes les institutrices rurales sont dans la misère imméritée dont parle Léon XIII, mais il y a un plus grand malheur. C'est que tout le monde fait silence sur ces conditions et, comme personne ne parle, on croit que la justice règne et que les institutrices sont satisfaites ».

« Les institutrices ne sont pas satisfaites », avait déclaré ce jour-là mademoiselle Laure Gaudreault. Cette première fois n'était pas la dernière. La F.C.I.R. était née, non pas pour demeurer muette, mais pour parler !



7- Assurer le pain quotidien à ses membres

15 décembre 1966

2 juillet 1937. Un bateau accoste au quai de La Malbaie. Mademoiselle Laure Gaudreault n'en croit pas ses yeux. Dix, vingt, cinquante, cent institutrices descendent de ce bateau. C'est le Saguenay et le Lac Saint-Jean qui s'amènent au premier

congrès de la Fédération catholique des institutrices rurales de la province de Québec. Deux cents autres institutrices viendront de diverses régions de la province.

Du travail et des résultats

À la séance d'ouverture du congrès, ce vendredi soir-là, au couvent de La Malbaie, la présidente, mademoiselle Laure Gaudreault, pourra annoncer que treize associations d'institutrices sont représentées et que ces associations recouvrent trente comtés. Un an auparavant, il n'existait rien de tout cela. L'une des explications de cet éveil rapide: depuis le 19 février, date de fondation de la Fédération, mesdemoiselles Laure et Marguerite Gaudreault, présidente et secrétaire en même temps qu'institutrices en fonction, avaient écrit 53 lettres au département de l'Instruction publique, 37 à des inspecteurs d'écoles, 76 à des membres du clergé, 29 à des ministres, députés et autres personnages; elles avaient aussi répondu aux lettres de 338 institutrices.

La première permanente

Au cours de la journée du samedi 3 juillet, les trois cents congressistes travaillent en huit commissions: constitution et règlements, propagande, finances, salaires, fonds de pension, enseignement national, enseignement rural, comité spécial.

Le comité de propagande suggère qu'il soit demandé à mademoiselle Laure Gaudreault de laisser l'enseignement pour s'occuper exclusivement de l'organisation de la Fédération. On propose que chaque association s'engage à faire une recette extraordinaire d'au moins cent dollars afin d'assurer à mademoiselle Laure Gaudreault un salaire d'au moins \$450. Le comité des finances suggérera comme moyens de remplir cet engagement l'organisation de soirées récréatives, de parties de cartes, de bingos scolaires ou paroissiaux.

Congédiement pour activités syndicales

Au cours de l'assemblée générale du dimanche après-midi, le congrès proteste: la fondatrice d'une association locale, mademoiselle Ruth Lapierre, a été congédiée par la commission scolaire de West Shefford, en raison de ses activités en faveur de l'A.C.I.R.

Un congrès est une fête

Le dîner du congrès eut lieu le dimanche midi au Château Murray. À la table d'honneur: M. C.-J. Mignan, représentant du surintendant de l'Instruction publique, M. Jean Bruchési, représentant du secrétaire de la province, ainsi que plusieurs abbés et plusieurs inspecteurs d'écoles. On y proposa les santés du pape, du roi, de la patrie, de la langue française, de l'Instruction publique, de la Fédération des institutrices rurales, de l'école de rang, de la presse et de la région.

La séance de clôture du dimanche soir, cachet particulier: remise de décorations du Mérite scolaire, piano, orchestre, chants, récitations, tableaux vivants des pionnières de l'enseignement au Canada français: Hélène de Champlain, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeois, Marguerite-Marie Dufrost de la Jemmerais. Le Commandeur Mignan prononça le mot de la fin: il fit un vibrant appel en faveur de la petite institutrice et donna en primeur aux représentants des commissions scolaires et aux contribuables présents, la liste des nouveaux octrois que le secrétaire de la province met à la disposition des commissions scolaires pour leur permettre de payer des salaires convenables aux institutrices.

Un objectif précis

Déjà, dans une certaine mesure, mademoiselle Laure Gaudreault et ses compagnes étaient entendues. On avait bien compris ce qu'elles voulaient d'abord. Mademoiselle Gaudreault l'avait répété au congrès: « L'Association a raison de proclamer que son but principal est d'assurer le pain quotidien à ses membres ».



8- « De préférence un salaire sans supplément à un supplément sans salaire »

1^{er} janvier 1967

Moins d'un an après la fondation de la première association d'institutrices rurales, mademoiselle Laure Gaudreault se trouvait présidente d'une fédération de vingt associations. En septembre 1937, mademoiselle Gaudreault ne rentrait pas en classe. Le congrès de juillet l'avait engagée pour qu'elle consacre tout son temps à l'organisation de la Fédération des institutrices rurales de la province de Québec.

Une orientation claire

On sait que mademoiselle Laure Gaudreault avait des intentions claires de revendications à caractère syndical quand elle avait fondé la première association. Le congrès de juillet 1937 à La Malbaie révéla que les douze autres associations qui venaient de naître acceptaient cette orientation. Il semble toutefois que des suggestions discrètes étaient faites aux institutrices de se donner des objectifs plus désintéressés.

C'est pourquoi, lors de sa première réunion (Québec, 31 octobre 1937), le bureau fédéral de l'Association catholique des institutrices rurales de la province de Québec formulait une déclaration de principe. Il faut lire cette déclaration de principe qui affirme que « l'action de la Fédération est distincte des activités proprement dites de l'Action catholique », qu'elle concerne la rémunération, la sécurité, le statut légal de l'institutrice rurale, qu'elle se fera par des négociations avec les commissions scolaires.

Le dit bureau fédéral:

1. **déclare que la F.C.I.R. et ses membres sont des associations professionnelles dont l'action est distincte des activités proprement dites de l'Action catholique;**

2. se propose, par conséquent, de défendre les intérêts professionnels, et de travailler à l'amélioration des conditions matérielles de vie de toutes les institutrices rurales, conformément à la doctrine sociale de l'Église;
3. ne se désintéresse pas, pour autant, de l'Action catholique, puisque, en travaillant à l'amélioration du sort des institutrices, la Fédération et ses membres obéissent à une directive papale que l'on retrouve contenue dans une lettre que Sa Sainteté Pie XI adressait au patriarche de Lisbonne, en date du 10 novembre 1933, et dans laquelle Notre Saint-Père affirme que le travail d'organisation professionnelle est une forme d'action catholique;
4. adopte, pour base de formation des associations locales, le district d'inspection primaire et non la paroisse ou le diocèse pour la simple raison que l'organisation professionnelle des institutrices rurales doit se faire en fonction des besoins des intéressées, en fonction aussi des besoins de l'enseignement primaire;
5. entend bien garder à tous ses groupements le caractère confessionnel catholique commandé par la doctrine sociale de l'Église et la nature de l'enseignement à dispenser aux enfants;
6. estime que la rémunération actuelle de toutes les institutrices rurales est nettement insuffisante autant pour celles qui considèrent leur profession comme un stage que pour celles qui l'envisagent comme un état de vie;
7. compte bien ne pas s'arrêter dans ses revendications aussi longtemps qu'un statut légal n'aura pas mis à l'abri de l'insécurité du lendemain la vie de toutes les institutrices rurales de la province de Québec;
8. considère que les subventions accordées par le Département de l'Instruction publique, pour augmenter le traitement des institutrices, ne sont que des gratifications supplémentaires abandonnées au caprice et à l'arbitraire d'un nombre malheureusement toujours trop grand de commissions scolaires;

9. **préfère, à ce chapitre, un salaire sans supplément, à un supplément sans salaire;**
10. **affirme que le quantum du salaire étant l'objet d'un contrat doit être fixé après rencontre, débat et entente entre cette Fédération, les associations qui la composent et les Commissions scolaires, et que, tant que ce mode de procéder n'aura pas été instauré, nos traitements seront présumés être injustes;**
11. **prie humblement le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique d'inciter les commissions scolaires de la province à entrer en collaboration avec les divers groupements organisés de l'A.C.I.R., afin que le droit d'association ne reste pas un vain mot pour les institutrices rurales de cette province.**

On constate que les mots « syndicats » et « convention collective » ne sont pas encore employés par les institutrices en 1937, mais le vocabulaire du syndicalisme se retrouve dans le document: rémunération, salaire, statut légal, sécurité, contrat, droit d'association... Il n'y avait pas d'équivoque possible au sujet de l'orientation de la Fédération des institutrices rurales.



9- La petite feuille

15 janvier 1967

Après le premier congrès de la Fédération des institutrices rurales, le premier soin de mademoiselle Laure Gaudreault, ce fut d'établir le contact avec les membres et avec les institutrices qui ne l'étaient pas encore.

Notre petite feuille

Le 30 septembre 1937 paraissait la première livraison de *Notre petite feuille*, « publication mensuelle éditée par la Fédération catholique des institutrices rurales de la province de Québec ». C'était la réponse à l'un des vœux du congrès de La Malbaie.

« Porte-parole de la Fédération mais aussi trait d'union entre les associations locales » : ainsi mademoiselle Gaudreault définissait-elle le bulletin dans sa première livraison.

La petite feuille

En 1941, *Notre petite feuille* modifiait légèrement son nom et devenait *La petite feuille*. Pendant neuf ans, de 1937 à 1946, cette publication servit fidèlement la cause de l'institutrice rurale. Mademoiselle Laure Gaudreault et plusieurs collaboratrices, mesdemoiselles Marguerite Gaudreault, Berthe Monette, Elisabeth Lévesque, Paula Morin, Germaine Camden, Gertrude Dalpé, Estelle Lassonde, Marie-Blanche Picard, Emma-Marie Lalonde, M. l'abbé Paul Grondin, y ont signé de nombreux textes. De livraison en livraison, les institutrices rurales y ont retrouvé un éditorial, la page des cercles d'études, le courrier *Renseignons-nous*, la chronique de la vie nationale à l'école, la chronique de la vie chrétienne à l'école, des nouvelles de la Fédération et des associations. À la suite des congrès annuels de la Fédération, *La petite feuille* publiait des comptes rendus élaborés et se payait des photos.

Des questions qui ne se posent plus

En parcourant les pages du courrier, on constate dans quelle situation pénible se trouvaient beaucoup d'institutrices il y a trente ans. Voici des cas soumis à la rédaction de *La petite feuille*.

- « *Je vous envoie une formule d'engagement signée par une institutrice de notre paroisse. Nous avons toutes signé la même. Vous verrez qu'il est stipulé que le traitement sera payé comme suit: \$10 par mois et la balance lorsque le Département aura versé les octrois qu'il nous doit* » (avril 1939).

- « *Est-ce que les institutrices doivent fournir elles-mêmes à l'école les livres indispensables ? Les commissaires ne veulent pas nous les fournir* » (avril 1939).

- « Messieurs les commissaires de notre paroisse ont décidé que les institutrices qui avaient cinq ans et plus d'enseignement seraient remerciées de leurs services afin de favoriser celles qui n'ont jamais enseigné. Sur 9 anciennes, 5 ont donc été mises de côté dans notre municipalité » (septembre 1939).

- « La commission scolaire d'une paroisse engage ses institutrices à \$300 pour recevoir les octrois du gouvernement, tout en obligeant les dites institutrices à payer le bois requis pour chauffer leurs classes pendant toute l'année scolaire » (septembre 1939).

- « La commission scolaire doit-elle s'occuper du chauffage des écoles ? Je voudrais bien que messieurs les commissaires chargent quelqu'un de faire allumer le feu le matin pour que je n'arrive pas dans une véritable glacière et ne sois pas obligée de garder manteau et par-dessus une partie de la journée » (février 1940).

L'Enseignement

La livraison de *La petite feuille* de décembre 1946 fut la dernière. Mademoiselle Laure Gaudreault y annonçait que le bulletin qu'elle avait fondé neuf ans plus tôt s'effaçait devant l'organe de la Corporation. La CIC était née en 1946 et son journal *L'Enseignement* allait commencer à paraître au début de 1947. La collection de *La petite feuille* est aujourd'hui une mine de renseignements pour ceux qui veulent reprendre à ses débuts l'histoire du syndicalisme des enseignants du Québec.



10- De 1940 à 1946: mille conventions collectives

1^{er} février 1967

Le congrès de La Malbaie en 1937 avait rassemblé les délégués de treize associations; neuf ans plus tard celui de Beauceville groupait les représentantes de soixante-neuf associations. La FCIR comptait alors tout près de 7,000 membres, non pas des membres automatiquement inscrits, mais des membres qu'il

avait fallu recruter et re-recruter chaque année. Dix ans après la fondation de la première association d'institutrices rurales, la province était couverte. Mademoiselle Laure Gaudreault et ses compagnes avaient réussi, par la seule force de la persuasion, à rassembler la grande majorité des institutrices rurales du Québec.

Les premières reconnaissances syndicales

Le congrès de Nicolet, en 1938, avait demandé à la Fédération des institutrices rurales et aux associations de district de se faire incorporer en vertu de la loi des syndicats professionnels. L'année suivante, à Valleyfield, on annonçait que deux commissions scolaires avaient reconnu officiellement l'association qui groupait les institutrices à leur emploi: Jonquière et Alma.

Les premières conventions collectives

Les commissions scolaires de Port-Alfred et de Jonquière ont été les premières dans la province à signer une convention collective avec l'association représentant leurs institutrices. Ce précédent se situe en mai 1940. Mademoiselle Imida Simard et M. Philippe Lessard ont signé la convention de Port-Alfred cependant que mademoiselle Albina Desbiens et le docteur Jos. Savary ont signé celle de Jonquière. Ces conventions établissaient un minimum de traitement de \$400, la préférence syndicale dans l'engagement des titulaires et le perfectionnement professionnel des institutrices par le moyen du cercle d'études de l'association.

Le premier arbitrage

L'action syndicale était engagée. Mais toutes les commissions scolaires ne réagissaient pas positivement. Le premier arbitrage fut conduit par l'association du district numéro 53, dont le siège social était Saint-Martin de Beauce. À cette époque, la reconnaissance syndicale couvrait tout un district d'inspection; la sentence arbitrale liait donc une quinzaine, parfois une vingtaine de commissions scolaires. Les institutrices rurales obtinrent une soixantaine de ces arbitrages.

Le plus important de ceux-ci, selon mademoiselle Gaudreault, fut celui du district numéro 32 (Saint-Félicien, comté de Roberval). Le tribunal était présidé par Me Réal Gagné, avocat de Jonquière. Son jugement accordait sans restriction l'échelle de traitements et tous les articles du projet de convention collective déposé par les institutrices rurales; à la clause « Valeur de l'expérience dans l'enseignement », le jugement comportait un bel éloge du rôle de l'institutrice de carrière.

Trop de succès

Mademoiselle Gaudreault affirme qu'en 1946 les institutrices avaient signé des conventions collectives avec un bon millier de commissions scolaires. Le gouvernement jugea alors à propos de retirer aux enseignants ruraux le droit à l'arbitrage. Ce fut un dur coup. Les conventions collectives ne furent pas renouvelées à leur expiration. Quelques années plus tard, on n'en comptait guère plus qu'une centaine.

Des collaborateurs

Mais une page épique avait été écrite par la détermination des institutrices rurales. À côté de celui de mademoiselle Laure Gaudreault il faut citer entre autres le nom de sa soeur, mademoiselle Marguerite Gaudreault qui témoigna dans nombre d'arbitrages et celui de Me Marie-Louis Beaulieu qui donna ses services éclairés presque gratuitement à la Fédération catholique des institutrices rurales.



11- 1,000 cercles d'études

1^{er} mars 1967

Dès 1938, le conseil de la Fédération catholique des institutrices rurales créait trois comités permanents: enseignement national, enseignement rural, cercles d'études. Chacun de ces trois comités utilisa *La petite feuille* pour alimenter la réflexion des institutrices rurales sur le plan professionnel. La Fédération manifestait ainsi qu'en plus de se préoccuper des intérêts matériels de ses membres, elle se souciait de la qualité professionnelle de ces dernières.

Le comité des cercles d'études

Ainsi le comité des cercles d'études publia régulièrement dans *La petite feuille*, de 1938 à 1946, des suggestions à l'intention des cercles paroissiaux. Jusqu'en 1940, la chronique fut tenue par mademoiselle Germaine Camden de Victoriaville, et par mademoiselle Paula Morin de Saint-Georges de Beauce; cette dernière entra en 1940 chez les Soeurs du Bon-Pasteur. Mademoiselle Marie-Blanche Picard de Plessisville et mademoiselle Emma-Maria Lalonde de Dorion, prirent la relève avec mademoiselle Laure Gaudreault. La signature de mademoiselle Lalonde revint régulièrement jusqu'à la disparition de *La petite feuille* en 1946. On la retrouve dans *L'Enseignement* en 1948.

Mille cercles d'études

Au congrès de 1939, le comité ne connaissait que 60 cercles d'études d'institutrices rurales; il en dénombrait 404 en 1941 et 705 en 1942. Lorsque le comité rentra dans l'ombre en 1946, on comptait environ un millier de cercles d'études d'institutrices rurales à travers la province.

Études syndicales

Les ordres du jour suggérés aux cercles d'études ont tous contenu un article relatif à l'organisation syndicale et professionnelle. Voici quelques titres des suggestions de cet ordre: la doctrine sociale de l'Église, l'esprit syndical, le sens social, la profession organisée, la corporation professionnelle, le contrat collectif, l'atelier fermé, le perfectionnement professionnel, et (dès 1944, vingt ans avant que ce droit soit acquis aux enseignants) la grève...

Études pédagogiques

Par ailleurs, les cercles d'études ont été invités à aborder un grand nombre de sujets d'ordre pédagogique, entre autres: l'organisation de la classe, l'autorité, l'émulation, les révisions, les devoirs à domicile, les bibliothèques scolaires, les qualités requises de l'insti-

tutrice, l'enseignement du français, du dessin, des fractions, l'écriture, le calcul mental, le chant, l'hygiène, l'éducation physique, la culture intellectuelle.

Cercles d'études modèles

À l'occasion de plusieurs des congrès de la Fédération, des cercles d'études modèles furent présentés. À chacun des congrès, le comité des cercles d'études fit rapport et ces rapports furent étudiés en commissions.

De *La Petite Feuille* à *L'Enseignement*

En 1954, *L'Enseignement* a repris dans ses pages la publication des suggestions mensuelles aux cercles d'études des enseignants. Mais ce n'était rien de nouveau sous le soleil. Les institutrices rurales l'avaient fait dès 1938.



12- Incroyable mais vrai

15 mars 1967

Pour la petite histoire, il est peut-être utile de consigner dans cette chronique quelques-uns des faits « incroyables mais vrais » que des institutrices rurales ont rapportés à l'occasion des premiers congrès de leur fédération provinciale. On y découvre une certaine catégorie de commissaires d'écoles qui avaient des conceptions assez particulières de l'enseignement et des affaires scolaires.

La reconnaissance

Au congrès de Nicolet, en 1938, mademoiselle Agathe Poulin, alors présidente de l'A.C.I.R. du District No 24 (Québec-Montmorency) raconte que deux institutrices de la Beauce, payées \$150, avaient obtenu un rajustement qui portait leur traitement à \$300. On remet donc à chacune un chèque supplémentaire de \$150, mais... M. le président et M. le secrétaire de la Commission

scolaire accompagnent les deux institutrices à la Banque et se font remettre \$25 chacun, par chacune des institutrices, comme marque de reconnaissance. Les deux institutrices doivent, de plus, payer le taxi. Bien que Mademoiselle Agathe Poulin enseignât alors dans le district de Québec, (Sainte-Pétronille, Ile-d'Orléans), elle était bien au courant de ce qui se passait dans le comté de Beauce, puisqu'elle était originaire de Beauceville, où demeurait toute sa famille, et où elle passait naturellement ses vacances. Sa soeur Irène était même alors présidente de l'A.C.I.R. du District No 50, siège social Beauceville-Est.

L'économie

Par ailleurs, d'autres commissaires ne tenaient pas à payer les institutrices à ne rien faire. C'est pourquoi dans la Beauce, continue Mademoiselle Poulin, une commission scolaire a retenu sur les traitements des institutrices cinquante sous pour chaque premier jeudi du mois. C'était le jour où monsieur le curé prenait les enfants pour le catéchisme.

Le même sens de l'économie a conduit un grand nombre de commissions scolaires à faire payer par les institutrices les manuels scolaires à leur usage, la craie et les brosses à tableau, et même le balai et le savon. Bien entendu, l'institutrice faisait les ménages, petits et grands, sans rémunération. Au congrès de 1942, la fédération affirmait qu'une enquête dans 31 des 70 districts d'inspection avait produit une liste de 176 municipalités scolaires qui obligeaient ainsi les institutrices à entretenir gratuitement leurs classes. Il y avait aussi des commissions scolaires qui statuaient que l'institutrice devait payer elle-même le bois de chauffage de l'école.

La santé de Sa Sainteté

Et les institutrices qui allaient demander des augmentations de traitement se faisaient parfois servir des objections inattendues. Mademoiselle Antoinette Giguère, alors secrétaire de l'ACIR du district no 48 a raconté au cours du congrès de 1940 qu'en 1938 elle s'était risquée à la Commission scolaire avec quelques compagnes

pour demander une augmentation. « Impossible, répondit le président. Il ne faut pas songer qu'au présent, on ne connaît pas l'avenir... Les taxes vont assurément faire un saut bientôt. Imaginez toutes les dépenses qui se font actuellement pour conserver la vie à Sa Sainteté le pape Pie XI. Ces dépenses-là, c'est encore sur notre dos que ça va tomber... » Et nous en fûmes quittes pour démissionner, commentait mademoiselle Giguère.

L'exception et la règle

Heureusement qu'il existait un autre type de commissaire d'écoles, tel le président de la Commission scolaire de Port-Alfred, M. Philippe Lessard, qui vint dire aux institutrices réunies en congrès à Chicoutimi en 1940 les raisons et la fierté qu'il avait d'avoir signé la première convention collective avec une association d'institutrices rurales. Mademoiselle Laure Gaudreault et ses compagnes appréciaient d'autant plus des attitudes de cette sorte qu'elles se faisaient très rares chez les commissaires d'écoles des années '30 et '40.



13- 1944-45: l'Opération arbitrage

1^{er} avril 1967

Ce n'était pas la mode il y a vingt ans d'appeler « Opération » une action précise, méthodique et vigoureuse menée par un gouvernement ou par un organisme. C'est pourtant une véritable Opération que la Fédération catholique des institutrices rurales a menée en 1944 et 1945 en conduisant à l'arbitrage plusieurs centaines de commissions scolaires rurales.

Pour faire cesser cette opération, il fallait rien de moins que l'article 25 de la « loi pour assurer le progrès de l'éducation »; par cet article, le gouvernement retirait aux enseignants ruraux le droit à l'arbitrage.

Pour un minimum de \$600

À sa réunion du 22 janvier 1944, l'exécutif de la Fédération catholique des institutrices rurales donnait aux membres la consigne

de réclamer pour l'année scolaire 1944-45 un traitement minimum de \$600. La petite feuille diffusa cette consigne à pleines pages. Pendant ce temps, une nouvelle législation était adoptée qui donnait aux institutrices rurales, comme à tous les syndiqués, les moyens de conduire leurs employeurs à l'arbitrage. Aussi en juin '44, la Fédération avisait-elle ses membres de signer leurs engagements aux meilleures conditions possibles et elle indiquait son intention d'utiliser l'arbitrage pour décrocher le minimum de \$600. L'exemple venait de Montréal: un arbitrage était en cours entre la Commission scolaire et l'Alliance.

Premières sentences arbitrales

Au printemps de 1945, l'arbitrage de Montréal donnait aux instituteurs un minimum de \$1,200 et un maximum de \$3,500, aux institutrices un minimum de \$1,000 et un maximum de \$2,400. Plus tôt une sentence arbitrale avait été rendue à Hull. Les institutrices obtenaient un minimum de \$800 et un maximum de \$1,600. La préférence syndicale était accordée.

La Beauce est touchée

Déjà cinq associations d'institutrices rurales étaient rendues devant des tribunaux d'arbitrage, entre autres celle de Valleyfield. La première sentence arbitrale obtenue par les institutrices rurales sortit en mars 1945. Elle obligeait les commissions scolaires de Saint-Ludger, comté de Frontenac, de Saint-Théophile, de Saint-Jean-de-la-Lande et de Metgermette, comté de Beauce à respecter une échelle de traitement dont le minimum était de \$600 et le maximum de \$750. Comme les institutrices n'y gagnaient alors que \$400, l'augmentation était appréciable. La préférence syndicale était accordée par le tribunal. Quelques semaines plus tard, les commissions scolaires de Saint-Martin, de Saint-Aurélie se voyaient imposer une semblable sentence.

Une pluie de sentences

Puis, ce fut une pluie de sentences sur les commissions scolaires. La livraison de juin '45 de *La petite feuille* nomme cinquante-

sept commissions scolaires; à toutes, les tribunaux imposaient le minimum de \$600 et un maximum de \$750 ou \$800. *La petite feuille* de septembre 1945 nomme 125 autres commissions scolaires assujetties à leur tour à des sentences arbitrales; les livraisons suivantes n'énumèrent plus les commissions scolaires, elles mentionnent les districts couverts par des nouvelles sentences sans spécifier dans chaque cas le nombre de commissions scolaires touchées. Là-dessus beaucoup d'autres conventions collectives furent réglées au stade de la conciliation.

Selon une évaluation du bureau fédéral, les associations d'institutrices rurales avaient en mars 1946 les reconnaissances syndicales requises pour négocier avec 769 commissions scolaires et pour les conduire à l'arbitrage au besoin.

Pour assurer le progrès de l'éducation

Le gouvernement jugea nécessaire de mettre un frein à cette « escalade ». L'article 24 de la *Loi pour assurer le progrès de l'éducation* établit un salaire minimum de \$600 pour les institutrices; l'article suivant supprime le droit à l'arbitrage pour les enseignants ruraux.

Au congrès de juillet 1946 à Beauceville, la présidente de la Fédération catholique des institutrices rurales, mademoiselle Laure Gaudreault, reformulait sa protestation contre « l'injustice inexplicable de l'article 25 de la loi 48. On nous enlève le droit à l'arbitrage sous prétexte que les comités d'arbitrage empiètent sur l'autonomie des commissions scolaires et sur les droits des parents. Prétention aussi fausse que dépourvue de sens: l'autonomie des commissions scolaires, les droits des parents ne sont-ils pas les mêmes dans les villes que dans les campagnes ? Et les institutrices rurales ont encore plus besoin des services de conciliation et d'arbitrage que leurs collègues des cités et villes qui ont affaire à des employeurs moins nombreux et censément plus éclairés ».

C'est pourquoi les institutrices rurales ne sont pas prêtes à accepter sans protester une mesure si odieusement vexatoire à leur

endroit. Les termes ne sont pas trop énergiques. « Une chose n'est pas juste parce qu'elle est dans la loi, disait Montesquieu, mais elle doit être dans la loi parce qu'elle est juste. C'est pourquoi nous ne craignons pas de déclarer officiellement que le paragraphe 3 de l'article 25 de la Loi no 48 n'aurait jamais dû entrer, parce qu'il est injuste, dans une loi votée par des législateurs catholiques, surtout lorsque cette loi est, au dire des mêmes législateurs, instituée en vue d'assurer les progrès de l'éducation. »

La C.I.C.

À cette session même où l'on avait retiré aux enseignants ruraux le droit à l'arbitrage, une loi avait créé la Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques de la province de Québec. Mais l'opération arbitrage était bloquée pour les enseignants ruraux, et elle ne pourra reprendre que treize ans plus tard, en 1959.



14- Bâtir et rebâtir la C.I.C.

15 avril 1967

À partir de 1946, mademoiselle Laure Gaudreault joue un rôle un peu plus effacé, mais elle demeure présente et active au centre de décision et d'action syndicale et professionnelle des enseignants.

La C.I.C. de 1946

Créée en 1946, par l'action conjointe de la Fédération des institutrices rurales, de la Fédération des instituteurs ruraux et de la Fédération des instituteurs et institutrices des cités et villes, la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec ne tarda pas à connaître de graves difficultés internes. Il y avait deux cloisonnements dans la structure d'alors: les enseignants du Québec urbain d'un côté, les enseignants du Québec rural de l'autre; par ailleurs chez les ruraux, les instituteurs dans une fédération, les institutrices dans une autre. En fait le Conseil général de la C.I.C. était divisé moitié-moitié: seize représentants de la

Fédération des cités et villes, seize représentants des deux fédérations rurales.

La C.I.C. de 1953

En 1951 la crise éclata. Mademoiselle Laure Gaudreault appuya M. Léopold Garant qui arracha la présidence de la C.I.C. à M. Léo Guindon. Avec M. Garant et M. Isidore Bourgault, mademoiselle Gaudreault entreprit la restructuration de la C.I.C. On parcourut la province pour grouper instituteurs et institutrices dans les mêmes associations et pour fédérer celles-ci sur le plan diocésain. En 1953, la nouvelle structure était en place, mais la C.I.C. n'était plus qu'un frêle organisme dont le budget ne s'élevait qu'à \$8,639.16.

Secrétaire

À ce moment-là, la Fédération catholique des institutrices rurales fondée par mademoiselle Laure Gaudreault disparaissait de la structure. On retrouve mademoiselle Gaudreault comme présidente du syndicat de Charlevoix, comme secrétaire de la C.I.C. et comme secrétaire de la nouvelle fédération des instituteurs et institutrices catholiques du diocèse de Québec.

Au C.A.

Mademoiselle Laure Gaudreault resta membre du conseil d'administration de la C.I.C. jusqu'en 1964. Lorsqu'elle laissa passer l'occasion d'être de nouveau élue, le congrès lui donna le titre de membre honoraire du conseil d'administration. Mademoiselle Gaudreault participe souvent encore aux délibérations du conseil d'administration de la C.I.C.

Les retraités

En 1961 une section était créée dans les cadres de la C.I.C. pour grouper les instituteurs et institutrices retraités. Mademoiselle Laure Gaudreault fut tout naturellement choisie comme présidente de cette section et elle occupe encore ce poste.

Des hommages

En 1959, le congrès de la C.I.C. se tint à La Malbaie et fut l'occasion d'un bel hommage à mademoiselle Laure Gaudreault. Le secrétaire de la province, M. Yves Prévost et l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Roy se joignirent au président de la C.I.C. pour rendre hommage à mademoiselle Gaudreault chez elle, là même où était né le premier syndicat d'institutrices rurales.

Le conseil d'administration de la C.I.C. est retourné à La Malbaie en novembre dernier pour célébrer le soixantième anniversaire de vie professionnelle de mademoiselle Laure Gaudreault de même que le trentième anniversaire de l'Association de Charlevoix et le vingtième de la C.I.C.

Au congrès spécial

On a remarqué la présence discrète de mademoiselle Laure Gaudreault au congrès spécial du mois dernier, présence qui manifeste que mademoiselle Gaudreault suit toujours de très près les problèmes des enseignants alors qu'elle pourrait s'installer dans un repos bien mérité. Après avoir bâti et rebâti la C.I.C., mademoiselle Gaudreault encourage ceux qui font face à la nécessité de nouvelles transformations de notre organisation professionnelle.



15- La petite institutrice rurale a réalisé de grandes choses

1^{er} mai 1967

En 1936, Laure Gaudreault posait la question « Qui sera l'apôtre et le promoteur de l'Association des Institutrices rurales de la province de Québec ? » « Qui ? Mais vous ! » lui répondait l'inspecteur régional Boily. Encouragées aussi par le chanoine Philippe Tremblay, curé de La Malbaie, et par l'abbé Alfred Bergeron, aumônier du syndicat de la pulpe, Laure Gaudreault et ses deux soeurs, Marguerite et Antoinette, se lançaient dans l'aventure le 2 novembre 1936 en fondant l'Association catholique des Institutrices rurales de Charlevoix.

Laure Gaudreault multiplie les contacts. Saint-François du Lac, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Jonquière, Alma, Chicoutimi, Valleyfield emboîtent le pas. La Fédération catholique des Institutrices rurales de la province de Québec naît le 19 février 1937. En juillet, trois cents institutrices rurales se rassemblent en congrès à La Malbaie. Le 31 octobre, le bureau de direction de la Fédération formulait une déclaration de principe: la Fédération se donnait comme premier objectif de « défendre les intérêts professionnels et de travailler à l'amélioration des conditions matérielles de vie de toutes les institutrices rurales, conformément à la doctrine de l'Église ».

Laure Gaudreault était devenue la première permanente syndicale des enseignants du Québec. Elle publie pendant neuf ans *La petite feuille*. Dès 1938, la Fédération demande aux associations-membres de se faire incorporer en vertu de la loi des syndicats professionnels. En 1939, les associations de Jonquière et d'Alma étaient reconnues par leurs commissions scolaires. Port-Alfred et Jonquière sont les premières commissions scolaires à signer une convention collective avec les associations représentant leurs institutrices. Nous sommes en 1940.

En 1944-45, la Fédération des Institutrices rurales conduit des centaines de commissions scolaires à l'arbitrage; ce droit lui est alors retiré par le gouvernement. Entre-temps, la fédération fonde et dirige mille cercles d'études. En 1946, elle se joint à la Fédération des Instituteurs ruraux et à celle des instituteurs et institutrices des cités et villes pour fonder la C.I.C. En 1951, Laure Gaudreault est de ceux qui entreprennent la restructuration de la C.I.C. Elle siègera au Conseil d'administration de la C.I.C. jusqu'en 1964; elle en est maintenant membre honoraire. Elle est présidente de la section des retraitées.

Laure Gaudreault, Marguerite Gaudreault, Antoinette Gaudreault, Estelle Lassonde, Etiennette Boucher, Albina Desbiens, Imida Simard, Lucienne Harvey, Alice Dubeau, Berthe Monette, Agathe Poulin, Elizabeth Lévesque, Paula Morin, Germaine Camden, Gertrude Dalpé, Emma-Maria Lalonde... De modestes

institutrices rurales, qui ne manquaient ni d'intelligence, ni d'horizon, ni de courage sont à l'origine de notre puissante organisation professionnelle. Encouragées par des membres du clergé, comme le chanoine Philippe Tremblay, l'abbé Alfred Bergeron, l'abbé Jean-Baptiste Caya, par des femmes avant-gardistes comme Mme Pierre Casgrain, secourues par des juristes comme Me Marie-Louis Beaulieu, les institutrices rurales n'ont pas traîné derrière les instituteurs ruraux ou derrière les instituteurs et institutrices des cités et villes pour créer l'organisation professionnelle des enseignants du Québec. Au contraire.

Les souvenirs de Laure Gaudreault nous ont aidés à nous en rendre compte. Cette chronique avait cette raison d'être. Elle a eu celle aussi de rendre hommage aux institutrices rurales d'hier en rendant hommage à mademoiselle Laure Gaudreault, Commandeur de l'Ordre du Mérite scolaire, médaille Pro Ecclésia et Pontifice, médaille du Couronnement et médaille de la Fidélité française.



En 1937 la Fédération catholique des institutrices rurales délimite les territoires des syndicats-membres sur le modèle de la carte des districts d'inspection des écoles. Laure Gaudreault parcourt plusieurs fois la province pour rencontrer les membres chez elles.

Ici, en 1939 à Ville-Marie, elle est accompagnée par ses deux soeurs, Marguerite et Antoinette, par la présidente du syndicat, Alice Dessureault, par l'inspecteur régional des écoles, Rodolphe Maltais, par le professeur de l'École normale de Ville-Marie, Henri Jolin et par l'aumônier de l'association, le père René Jutras.

Une salle de classe de l'époque de Laure Gaudreault, première moitié du siècle.

Photo extraite du film intitulé *Laure Gaudreault*, réalisé par Iolande Cadrin-Rossignol.

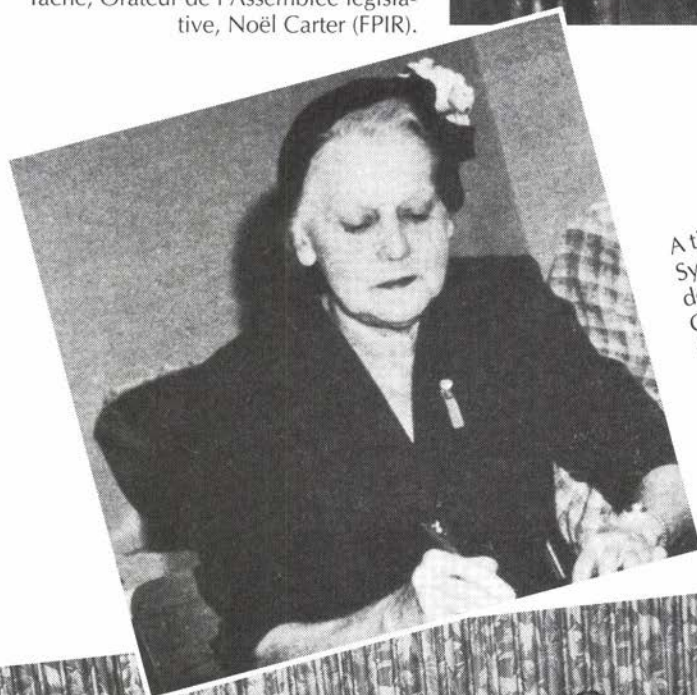


Le 30 juin 1945, à l'École normale Laval de Québec, section féminine dite Mérici, s'ouvrait le septième congrès de la *Fédération catholique des institutrices rurales*. Cent cinquante déléguées et quelques-uns des aumôniers de leurs associations rencontraient le président des instituteurs et institutrices des cités et villes et le président des instituteurs ruraux. La fondation de la C.I.C. était dans l'air, elle se réalisera le 11 avril suivant.



Constituée par l'Assemblée législative le 11 avril 1946, la C.I.C. se présentait quinze jours après chez le Premier ministre. La délégation représentait les trois fédérations regroupées : la *Fédération catholique des institutrices rurales*, (FCIR), la *Fédération provinciale des instituteurs ruraux* (FPIR), la *Fédération des instituteurs et institutrices catholiques des cités et villes* (FICV).

De gauche à droite : Berthe Monette (FCIR), Roger Ruel (FPIR), Laure Gaudreault (FCIR), Léo Guindon (FICV), Catherine Baril (FICV), Rolland Nadeau (FICV), Maurice Duplessis, Alexandre Taché, Orateur de l'Assemblée législative, Noël Carter (FPIR).



A titre de présidente du Syndicat des enseignants de Charlevoix, Laure Gaudreault signe une nouvelle convention collective avec la Commission scolaire de Clermont.



Conseil d'administration de la C.I.C. 1961-62.
1^{re} rangée de gauche à droite : Madeleine St-Louis, Stéphanette Potvin, Léopold Garant, président, Aimé Nault, Laure Gaudreault. 2^e rangée : Jean-Paul Croteau, l'abbé Jean-Marie Garant, Thérèse Baron, Normand Mandeville, Madeleine Aubert, Aimé Brochu, Philippe Morin.

Laure Gaudreault
dans l'un de ses
nombreux et caté-
goriques discours:
« Parce que personne
ne parle, on croit que
la justice règne. »



En 1966, Laure Gaudreault
participant à des comités occasionnels
au bureau de la CEQ.



En novembre 1966, la CEQ se rendait
dans Charlevoix, à Pointe-au-Pic, pour
célébrer les soixante ans de carrière de
Laure Gaudreault. Elle remercia en
appelant aux convives que « la
jeunesse, c'est un état d'esprit... ».

Laure Gaudreault portant la médaille de Commandeur de l'Ordre du Mérite scolaire décernée par le Conseil de l'Instruction publique.



Un moment de détente.

Conseil d'administration de la C.I.C. 1965-66.

1^{re} rangée de gauche à droite: Laure Gaudreault, Stéphanette Potvin, Raymond Laliberté, président, Aimé Nault, Thérèse Baron. 2^e rangée : André Therrien, Louise Marcil, Marius Milord, Paulette Legault, Amédée Tremblay, Louisette Fournier, Léonce Pelletier.



Témoignages

À propos des collaboratrices et des collaborateurs de Laure Gaudreault

Dix retraitées et retraités de l'enseignement qui l'ont bien connue et, dans la plupart des cas qui l'ont accompagnée pendant de nombreuses années, nous disent ce que Laure Gaudreault représente pour elles et pour eux.

Les trois premiers, Léopold Garant, décédé en mai 1996, Roland Nadeau et Roger Ruel, furent, avec Laure Gaudreault et Léo Guindon, des fondateurs de la C.I.C. Tous les cinq siégèrent comme membres du premier conseil d'administration, celui de 1946. Léopold Garant, élu en 1951, demeura président jusqu'en 1965. Roger Ruel avait été vice-président en 1946-47, Roland Nadeau le fut à son tour en 1948-49.

De la C.I.C. des années cinquante et soixante nous viennent les souvenirs de Stéphanette Potvin, de Thérèse Baron, de J.-Willie Lemieux, de Laval Grondines. Mme Potvin siégea au conseil d'administration de la C.I.C. de 1952 à 1967, dont onze ans à titre de vice-présidente. Mme Baron donna dix ans au conseil d'administration de la C.I.C., de 1957 à 1967, dont

trois au poste de vice-présidente. M. Lemieux présida la Fédération des instituteurs et institutrices du diocèse de Québec de 1951 à 1956; Laure Gaudreault y agissait comme secrétaire. Laval Grondines, le premier des « permanents » que la C.I.C. recruta, mit sur pied le service des relations de travail et le dirigea de 1955 à 1979. Pendant tout ce temps, de 1946 à 1964, Laure Gaudreault siégeait au conseil d'administration dont, à certaines périodes, comme vice-présidente ou secrétaire.

Au cours des années soixante, l'occasion de mieux connaître Laure Gaudreault a été donnée à Raymond Laliberté, président de la CEQ de 1965 à 1970, à Louise Fournier-Giroux, membre du conseil d'administration de 1963 à 1966, à Denise Guay-Toussaint, enseignante, épouse de Fernand, le directeur du service pédagogique de la C.I.C. de 1962 à 1977 et le président de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec de 1988 à 1990. Madame Toussaint est actuellement présidente du conseil d'administration du Manoir Laure-Gaudreault de Québec.

Voici des souvenirs évoquant trois décennies du milieu du siècle. Ils racontent à leur façon la croissance courageuse de la C.I.C. et la personnalité rayonnante de Laure Gaudreault.

Michel Giroux

Un amour profond pour les enseignantes et les enseignants

Quand j'ai été élu président du syndicat des instituteurs de Québec, j'ai automatiquement été délégué au Conseil général de la CEQ.

Ce conseil était composé des représentants de la Fédération des enseignantes et enseignants des cités et villes de la province, des représentants de la Fédération des institutrices rurales et des représentants de la Fédération des instituteurs ruraux.

Après quelque temps et quelques difficultés, mademoiselle Gaudreault m'a convaincu d'accepter la présidence de la CEQ alors qu'elle-même s'est trouvée à devenir secrétaire. Ce qui nous a permis de bénéficier de son immense dévouement à la CEQ, au siège social, à Québec.

Mademoiselle Gaudreault avait une grande expérience de l'organisation des syndicats d'enseignantes et d'autres également. Elle avait connu les bas salaires, comment chauffer une maison d'école et tout ce qui s'ensuit dans l'enseignement. Elle avait fait du journalisme, avait fondé même un petit journal, *La Petite Feuille*.

Elle aimait profondément les enseignantes et enseignants et tout autant le journalisme. Autrement dit, elle était compétente partout. Elle était réellement une personnalité attachante et très dévouée.

Ensemble, elle et moi, nous allions visiter les syndicats d'enseignants un peu partout dans la province. Exemple, de Québec, réunion à Hull le samedi, de là à Ville-Marie en Abitibi, de là à Amos, ensuite à Val d'Or pour terminer à Mont-Laurier et revenir à Québec reprendre ma classe le lundi matin. C'était l'automne tard. Il y avait de la neige. J'ai dû

mettre les « chaînes » à ma voiture dans une longue, très longue montée pour aller jusqu'à Mont-Laurier.

Vous pouvez donc constater, par ce souvenir impérissable, la compétence et le dévouement sans borne de mademoiselle Gaudreault dans le domaine de l'enseignement et du syndicalisme. Il faut dire que d'autres parties de la province ont eu leur tour aussi.

Léopold Garant

Président de la C.I.C. de 1951 à 1965

Une belle âme

Brillante étudiante, éducatrice modèle, journaliste renommée, fondatrice exceptionnelle, Laure Gaudreault possède les qualités qui font les vrais chefs : la sensibilité, l'enthousiasme, le courage, la persévérance, un jugement sûr et ce dynamisme persuasif qui réveille, séduit et entraîne. Son humour délicat vivifie toujours mais n'humilie jamais.

Des trois vertus théologales, celle qu'elle chérissait le plus, c'était l'espérance. Cette même espérance qui lui faisait dire ce qui dans son cas s'avère plus vrai que jamais : « Ce ne sont pas les souvenirs que l'on doit chercher dans le passé, ce sont les leçons que l'on peut en tirer pour l'avenir. »

En 1948, à Ottawa, elle collabore à la fondation de l'ACELF (Association catholique des éducateurs de langue française) et en profite pour assister au Congrès marial tenu dans la capitale au même moment. C'est principalement au cours de cette semaine-là que j'ai passée avec elle, que j'ai pu admirer davantage toute la chaleur apostolique de cette grande dame merveilleuse, sa foi profonde, son attachement fidèle à l'Église, ses convictions religieuses et son grand

amour pour la cause de l'organisation professionnelle des éducatrices et éducateurs laïcs du Québec.

Je me considère joyeusement privilégié d'avoir oeuvré avec cette compagne exceptionnelle de 1936 à 1952. Elle fut en un mot l'âme inspiratrice de la fondation de la plupart de nos associations professionnelles et syndicales.

Paix à sa belle âme

Roland Nadeau

Membre fondateur de la C.I.C.,
membre du C.A. 1946-51,
vice-président 1948-49

Figure de proue du syndicalisme

« **T**oute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. » *Déclaration universelle des droits de l'homme*, extrait de l'article 23.

Je suis heureux de rendre ici un hommage respectueux et un témoignage admiratif à la mémoire de Laure Gaudreault, cette grande dame qui fut une pionnière du mouvement syndical dans le monde de l'enseignement. Sa vie et sa carrière ont été un don total au service de ses consœurs les institutrices rurales. Par la parole, par la plume et par l'action, elle a été à l'avant-garde de la lutte pour « la défense et l'illustration » de celles qu'elle nommait affectueusement « les petites maîtresses d'écoles. »

Je n'ai pas été un proche témoin de la vie personnelle de Laure Gaudreault, mais j'ai été un témoin privilégié de sa vie professionnelle, car je l'ai vue à l'oeuvre au Conseil d'administration de la C.I.C. où j'ai siégé à ses côtés durant deux

années. Le Conseil était alors sous la présidence de Léo Guindon et nous en partagions la vice-présidence elle, à titre de présidente de la Fédération provinciale des institutrices rurales, moi comme président de la Fédération provinciale des instituteurs ruraux. Notre organisme provincial pour le regroupement de tous les enseignants venait d'être fondé et officiellement reconnu sous le nom de Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques de la province de Québec, communément désignée la C.I.C. Nous avions alors notre structure d'organisation, mais nous n'étions encore qu'au début du mouvement que nous avions résolument engagé pour obtenir la reconnaissance sociale de la profession d'enseignant et un traitement équitable pour ses membres. Laure Gaudreault a joué un rôle primordial dans l'évolution de ce mouvement.

Il faut évoquer le contexte sociologique dans lequel le syndicalisme a débuté chez nous pour se faire une juste idée des difficultés à surmonter pour regrouper des enseignants et des résistances à vaincre pour améliorer leurs conditions de travail. À cette époque, le syndicalisme n'avait pas bonne presse; les enseignants hésitaient à donner leur adhésion au mouvement syndical car ils craignaient pour leur emploi qui n'était aucunement protégé.

L'appartenance au syndicat étant libre, il fallait recruter des membres par la persuasion, en effectuant parmi eux des contacts et des rencontres qui nécessitaient des moyens stratégiques que l'organisation naissante ne pouvait guère fournir à ses représentants. Les premiers chefs syndicaux ont dû compenser le manque de ressources matérielles et financières par un dévouement inlassable et une incroyable générosité. Mademoiselle Gaudreault a été de ce nombre et au premier rang.

Il faut aussi admirer le courage des pionniers de l'action syndicale dans le monde de l'enseignement car, aux difficultés de recrutement, s'ajoutait l'incompréhension du milieu.

Cette incompréhension se manifestait par l'indifférence de la population, par la réticence de nos élites, par la méfiance des autorités scolaires et quelquefois par l'opposition de l'autorité civile. Dans ce climat social, l'action syndicale était perçue comme une menace pour la paix et l'ordre public. On surveillait de près les responsables syndicaux et leurs démarches ont souventes fois compromis la sécurité de leur emploi comme enseignants. Laure Gaudreault a évolué « sans peur et sans reproche » sous une telle vigie car elle a mené au grand jour une campagne pacifique pour le bien de tous.

Les obstacles à surmonter exigeaient des chefs syndicaux plus encore que leur courage et leur dévouement. Il leur fallait aussi une bonne provision de patience pour agir en toutes circonstances avec la prudence requise. Ils avaient peu d'appuis chez nos élites et ne pouvaient guère compter sur le pouvoir démocratique des enseignants, par la force du nombre. Par nécessité et par bonheur, ils ont fondé leur action sur l'autorité morale des enseignants et la qualité professionnelle de leurs services. Laure Gaudreault eut la sagesse d'adopter cette stratégie et la capacité de la faire prévaloir chez ses collaborateurs et chez les enseignants eux-mêmes, grâce à la crédibilité dont elle jouissait auprès d'eux en raison de sa dignité personnelle et de son autorité professionnelle. C'est ainsi qu'après les cinquante années d'un laborieux cheminement, le métier d'enseignant est devenu une profession, avec les droits et privilèges inhérents à un tel statut social.

Laure Gaudreault est une figure de proue dans l'histoire du syndicalisme chez les enseignants. Comme ancien compagnon d'armes, je suis fier d'évoquer son souvenir et de vanter les mérites exceptionnels de sa magnifique carrière.

Roger Ruel

Vice-président de la C.I.C. - 1946 et 47

De l'ardeur et de l'aplomb

J'ai entendu parler d'elle avant de l'avoir vue : mon épouse avait été secrétaire de l'une des Associations d'institutrices rurales vers 1939. Déjà son portrait était gravé dans mon esprit. Mademoiselle Gaudreault, me disait-elle, avait la fougue des aventurières et la détermination des bâtisseuses. Sa note d'appréciation était bien haute dans l'estime de ma femme.

Puis, je fis mes premiers pas dans le syndicalisme en assumant la présidence de la Fédération des Instituteurs ruraux qui évolua et devint la Fédération des Instituteurs et Institutrices du diocèse de Québec. C'était le temps de la grande réforme structurelle de la C.I.C. Alors les réunions des responsables de ce changement se sont multipliées et m'ont fourni l'occasion de vérifier les talents de cette présidente pleine d'ardeur et d'aplomb dans ses interventions.

À titre de président de la F.I.I.D.Q., sa collaboration expérimentée me fut précieuse. Comme elle et avec elle, j'ai entrepris la tournée des syndicats du diocèse de Québec. Plusieurs confrères et consœurs se sont joints à moi pour réveiller l'apathie qui s'était installée dans les centres ruraux. On essayait alors de vendre l'idée d'une possible convention collective.

Le Syndicat de Charlevoix fut un des premiers à réussir une négociation, une convention collective. Ce fut une joie bien méritée pour mademoiselle Gaudreault. Aussi, me demanda-t-elle de l'accompagner pour la signature de cette convention à Clermont. Je voyais dans son visage si expressif tout le plaisir qu'elle ressentait par le geste de cette signature qui couronnait bien des années de labeur.

Qu'il me suffise de rappeler les autres négociations qu'elle avait menées vers 1946. Les commissions scolaires, les gouvernements d'alors et même l'autorité religieuse haus-

saient les épaules et s'inquiétaient des succès obtenus devant les tribunaux d'arbitrage.

Il me vient une anecdote à ce sujet. Lors d'une réunion d'institutrices à laquelle avait été invité le cardinal Villeneuve, celui-ci se dit surpris de leur attitude envers les commissions scolaires. « Mesdemoiselles, vous me scandalisez en agissant ainsi. » « Pourtant, lui répliqua Laure Gaudreault, j'ai toujours pensé que le scandale vient d'en haut. » Je n'ai jamais entendu parler de la réaction. Pourtant, vers 1946, les institutrices rurales perdirent le droit à l'arbitrage.

Oui, on peut deviner la finesse de ses reparties, sa présence d'esprit et son franc parler. C'est comme ça que je l'ai connue. Femme distinguée, c'était un honneur de travailler avec elle et de l'avoir à sa table dans les congrès. Délicatesse dans ses manières, son maintien et sa culture !

Honneur à toi Laure !

J. Willie Lemieux

Président de la Fédération
des instituteurs et institutrices
du diocèse de Québec
au début des années 50

Pour que vive sa mémoire

Parler de mademoiselle Laure Gaudreault ! Tant de souvenirs sont associés à cette évocation. Je fus conquise dès notre première rencontre pour la formation d'une association chez nous. Elle m'avait alors désignée pour présider cette réunion; ce fut le coup d'envol de ma carrière syndicale.

Pendant près de vingt ans, j'eus le privilège de la côtoyer au niveau local et provincial. Elle fut une amie, une

inspiratrice, une formatrice, ce qui lui faisait dire avec humour qu'elle m'avait « bricolée ».

Je la revois, toujours élégante, présider nos réunions; elle nous enthousiasmait par sa seule présence, sa finesse d'esprit, sa facilité d'élocution, son enthousiasme; elle était sûre de ses convictions, ses dossiers étaient pesés, analysés; alors elle avançait avec confiance et hardiesse. Son leitmotiv était : « Ce que femme veut, Dieu le veut ! » Souvent, elle nous le répétait.

Quelle femme visionnaire ! Dotée d'une vive intelligence et d'une volonté capable de relever tous les défis. Elle a réalisé son rêve.

Dans le temps, on l'a qualifiée de révolutionnaire; mais la réalisation de son oeuvre lui a donné raison, donner une place au soleil à la petite institutrice délaissée de ce temps-là.

Tous ceux qui l'ont rencontrée étaient étonnés par son intelligence et son charisme. Ses propos inspiraient la réflexion pour la réalisation des objectifs fixés et connus de ses auditoires; ses présences étaient toujours des occasions de semences. En vrai leader, elle a fait bouger les choses et entraîné les autres dans son sillage. Son oeuvre demeure sous la gouverne des émules qui perpétuent son leadership avec succès.

Cette grande dame mérite nos hommages et notre admiration pour sa brillante carrière et l'héritage laissé à la classe enseignante de la province.

Sa mémoire ne doit pas mourir.

Stéphanette Potvin-Tardif

Vice-présidente de la C.I.C. années 50

Une personnalité attachante

Ma première rencontre avec mademoiselle Laure Gaudreault remonte au début des années cinquante. Je suis alors membre du conseil d'administration de la toute jeune Association des Éducateurs catholiques de Montréal, dont le président Louis Bouchard a sollicité une entrevue de caractère informatif avec le président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, M. Léopold Garant et avec mademoiselle Gaudreault.

Je sais déjà que j'aurai devant moi la présidente de la Fédération provinciale des institutrices rurales (membre à ce titre, du Conseil de la Corporation), la fondatrice de la première association syndicale dans ce milieu, une femme d'une énergie incroyable et qui a parcouru tous les coins et recoins du Québec pour convaincre ses consoeurs de la nécessité de se regrouper pour obtenir de plus justes conditions de travail. Ce que j'ignore et que je vais découvrir, c'est avec quelle attention soutenue et quelle simplicité cette femme convaincue et convaincante peut écouter, interroger, interpeller, communiquer son enthousiasme et le fruit de son expérience. Ce jour-là, son regard pénétrant et son sourire se fixent en ma mémoire.

Déléguée aux congrès, puis élue au Conseil à la grande joie de mademoiselle Gaudreault, je vois bientôt se multiplier les occasions de côtoyer celle dont j'admire la générosité totalement désintéressée, la vive intelligence et la culture, la connaissance du milieu de l'enseignement et des problèmes concrets que rencontre tout spécialement, mais non pas exclusivement, l'institutrice rurale.

C'est ainsi que la réorganisation du mouvement sur la base de fédérations diocésaines obtient son adhésion généreuse et enthousiaste, même si cela signifie la disparition de l'association provinciale qu'elle a créée. Son syndicalisme s'inspire de la doctrine sociale de l'Église et elle attache

beaucoup d'importance à la formation professionnelle et syndicale des membres. Elle voit dans le regroupement des syndicats à ce niveau régional, un instrument qui favorisera la communication au sein de l'association, le perfectionnement des membres et l'efficacité des négociations avec les commissions scolaires. Instituteurs et institutrices se retrouvent désormais dans un même syndicat local, lui-même rattaché à une fédération régionale : l'objectif « À travail égal, salaire égal » pour instituteurs et institutrices ne devra-t-il pas éventuellement s'imposer ?

À la Corporation, on reconnaît sa vaste expérience, son engagement professionnel, la justesse de son jugement et la solidité de son argumentation. Dans les assemblées du Conseil, dans les réunions de comités, dans les plénières des congrès annuels, ses interventions fusent au bon moment, pertinentes et toujours dans une langue impeccable. Lorsqu'il s'agit de préparer un mémoire ou de participer à une délégation auprès du gouvernement, Laure Gaudreault sait appuyer son argumentation sur des faits contrôlables et assaisonner d'un peu d'humour le bien-fondé des recommandations.

Après avoir lutté pour améliorer le sort des institutrices des écoles de rangs, de villages, de petites villes, Laure Gaudreault va désormais se tourner vers les enseignants à la retraite, et spécialement vers ceux qui n'ont droit qu'à une rente annuelle minime, après des années d'enseignement à un salaire incroyablement bas. Une nouvelle association va naître, que la Corporation accueille volontiers et dont elle soutiendra fermement les justes réclamations.

Au moment de se retirer d'un Conseil réorganisé, elle va favoriser ma candidature à l'une des vice-présidences, en un geste d'amitié qui m'invite à continuer son oeuvre. Quelques années avant son décès, j'aurai la joie de la revoir dans la demeure qu'elle partage avec ses soeurs. Je la retrouve affaiblie, mais toujours lucide, toujours curieuse de tout ce qui touche le milieu enseignant, et en particulier de ce qui

constitue ma tâche au ministère de l'Éducation. Courageuse et fidèle amie, que je quitte à regret, elle ne se plaint de rien, et pourtant je sais qu'elle ne peut toucher que le minimum de la pension de retraite, alors que toute sa vie a été vouée à l'amélioration de la condition enseignante !

Laure Gaudreault vit dans la mémoire de toutes les personnes qui ont partagé ses projets, qui ont travaillé à ses côtés, qui reconnaissent ce qu'elles lui doivent. La Corporation a pu modifier ses structures, ses règlements, son nom..., mais la Centrale de l'enseignement du Québec ne saurait oublier cette pionnière qui a si généreusement mis au service des enseignants sa riche personnalité, ses multiples talents et son dévouement sans mesure !

Thérèse Baron

Vice-présidente de la C.I.C., années 60

La femme d'action et son style

En prononçant son discours de réception à l'Académie des sciences, le célèbre naturaliste français George-Louis Buffon (1707-1788) affirmait : « Bien écrire, c'est à la fois bien penser, bien sentir, bien rendre. » Bien sûr, Buffon ne pensait pas à Laure Gaudreault en prononçant cette phrase - phrase qu'il résuma plus tard en disant : « Le style, c'est l'homme » et que tous les littérateurs, jusqu'à aujourd'hui, ont retenue et répétée pour bien exprimer l'inévitable similitude entre l'homme et la femme d'action et leur façon de transmettre leur pensée. Laure Gaudreault, dont la culture était étendue, connaissait certainement Buffon et sa célèbre phrase; elle en fut l'incarnation à la fois verbale et écrite.

Femme d'action aux moyens financiers et publicitaires limités, Laure Gaudreault devait dire et écrire sa pensée de

façon claire, précise, stimulante. Son organe de liaison privilégié, *La Petite Feuille*, complétait adéquatement son verbe qui, toujours instructif, pouvait d'une phrase à l'autre devenir engageant, émouvant, cajoleur, voire « coupant » comme un rasoir. Que l'on se rappelle sa réponse à un ministre qui avait reçu cavalièrement l'Association des institutrices rurales. - « Rappelez-vous, monsieur, que les ministres passent mais que les associations demeurent. » - en clôturant abruptement l'entrevue et en se dirigeant fièrement vers la sortie. Son verbe, ici comme en toute circonstance, était à la mesure, à la hauteur, devrais-je dire, de sa fierté et de la vision qu'elle se faisait de la situation enseignante de l'époque (1930-1950). *La Petite Feuille* est à relire si l'on veut, aujourd'hui, apprécier l'accord qui marquait sa pensée et son style. La phrase y est généralement courte, le verbe aussi précis qu'incisif, les qualificatifs engageants mais prudents. À la lecture de ses nombreux articles, l'on peut encore sentir palpiter le petit monde de l'enseignement rural de l'époque, tout comme l'on peut réapprendre les règles simples de l'action sur le terrain.

Que de fois l'ai-je entendue débiter cette phrase: « Sans l'audace de certains, on ne sait jusqu'où descendrait la sagesse des autres. » - que, bien sûr, elle modelait et remodelait tantôt en majeur, tantôt en mineur et toujours avec cette moue et ce regard jamais méprisants mais souvent sarcastiques. Ou, encore, l'entendre affirmer devant des enseignantes un peu secouées par la peur que leur inspiraient les commissaires d'écoles: « Un droit, c'est un droit; ça ne se demande pas, ça se prend ! » - phrase qu'elle tempérait aussitôt en appelant à la solidarité et aussi à la patience. Bref, lire Laure Gaudreault, c'est percevoir la femme de coeur et d'esprit au plein feu de l'action.

Enfin, pourquoi ne pas terminer cet articulet par une anecdote qui décrit bien la finesse et la retenue verbale de cette femme remarquable. À soixante ans, Laure Gaudreault était toujours célibataire et le demeura d'ailleurs jusqu'à la fin. Cependant, elle avait toujours recherché dans la conduite

de son action les conseils de personnes éclairées dont ceux d'un avocat devenu plus tard célèbre par son enseignement et ses écrits. Homme brillant et d'un commerce agréable, la nature l'avait cependant négligé dans ses configurations physiques. Court, trapu, la tête aux dimensions hors du commun, le nez minuscule chaussé d'énormes lunettes, le cheveu rare et hirsute, cet homme était cependant d'une sagesse exceptionnelle et d'une grande dignité. Quand, un jour, l'on demanda à Laure Gaudreault - parfois elle aimait bien la taquinerie - si, les circonstances s'y prêtant, elle n'aurait pas aimé partager la vie de cet homme dont elle admirait l'esprit et la courtoisie, elle répondit, mi-figue mi-raisin, : « Peut-être bien, il a une si belle intelligence mais qu'aurais-je pu faire avec une telle carrosserie. »

Remarquable, cette femme, n'est-ce pas ? Et pour terminer, parodions un peu Buffon en disant: « Le style c'est... aussi la femme ! »

Laval Grondines

Premier employé de la CEQ en 1955
et directeur du Service des relations
de travail

L'incident

Oui, j'ai eu le privilège de connaître madame Laure Gaudreault. Déjà, pendant mes années d'École normale, j'avais entendu parler de cette grande dame qui parcourait la province pour aider les maîtresses d'école à faire valoir leurs droits.

À Sillery, en 1947-48, jeune institutrice pleine d'enthousiasme mais mal payée (750 \$ par année), j'avais pris l'initiative d'inviter Laure Gaudreault à rencontrer le groupe d'enseignantes de mon école. Ensemble, nous voulions obtenir des

conseils sur la possibilité de nous syndiquer et de négocier une convention collective avec notre Commission scolaire.

À cette époque, elle m'avait rabrouée assez vertement dans une réunion parce que j'avais eu l'audace de dire que contrairement à ce qu'elle affirmait, ce n'était pas toujours les jeunes enseignantes qui se montraient réticentes face à la syndicalisation. Dans mon milieu, c'était les plus anciennes qui craignaient de mécontenter messieurs les commissaires et de perdre leur emploi. Cet incident m'avait laissée fort perplexe. J'étais loin de vouloir l'offenser par ma remarque.

Bien sûr, Laure Gaudreault était une femme remarquable mais fort impressionnante pour une jeune institutrice de 18 ans alors qu'elle était déjà dans la cinquantaine. J'admirais son aisance verbale, son assurance, sa dignité et sa détermination à défendre la cause des institutrices.

Plus tard, j'ai eu l'occasion de la rencontrer à plusieurs reprises lors des congrès de la CEQ, là où Fernand, mon mari, a œuvré pendant 15 ans. J'ai même eu l'honneur de la recevoir à ma table pour un dîner familial. Notre fils aîné, Daniel, qui avait alors 4 ou 5 ans, lui avait beaucoup plu par sa vivacité et sa hâte d'aller à l'école.

Maintenant, c'est avec beaucoup de fierté que je consacre du temps et des énergies à la gestion de la Corporation du Manoir qui porte son nom et qui honore sa mémoire.

Denise Guay-Toussaint

Présidente de la Corporation
du Manoir Laure-Gaudreault

Sous un autre jour...

Quiconque fait ou a fait un peu de militantisme syndical en éducation au Québec connaît Laure Gaudreault, le nom et le mythe Laure Gaudreault.

Les témoignages qui lui seront rendus dans cette publication mettront sans doute en évidence la bâtisseuse, l'inspiratrice, la cheffe de file, la tenace guerrière et défenderesse de ses soeurs institutrices malmenées, mal payées, mal honorées. Ils diront aussi sa contribution à la création et au développement de la C.I.C., son franc-parler devant les personnes en autorité, son sens de la repartie en toutes occasions. Et quand on désignera d'un mot l'action revendicatrice des femmes, en éducation, ce mot féminisme sera coiffé de l'image de Laure Gaudreault.

Loin de moi l'idée d'affaiblir en quelque façon tout le respect qui lui est dû; elle en mérite sans doute encore davantage que ce qui lui sera ici rendu. Mais je l'ai connue sous un autre jour que je voudrais rappeler et qui fait aussi partie de ce qu'a été Laure Gaudreault, la personne.

Vers la fin des années cinquante, début des années soixante, les dirigeants de la C.I.C. n'étaient plus guère prêts à revenir à une forme de syndicalisme militant. Ils refusaient par exemple, en 1959, de laisser le Conseil supérieur du Travail réclamer en leur nom l'établissement ou le rétablissement du droit de grève en éducation, au nom du professionnalisme qui devait, en éthique, s'y opposer. Ils avaient d'ailleurs, en 1953, condamné l'usage de la grève à l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal, sous prétexte de son illégitimité tout autant que de son illégalité, renversé par une alliance interne en 1951 leur président Léo Guindon et réaffirmé avec un changement de structures la poursuite du projet corporatiste annoncé dès la création de la C.I.C. en 1946. Laure Gaudreault a été de chacune de ces démarches,

avec d'autres, bien sûr, qui étaient majoritairement des hommes. Elle n'en porte pas seule la responsabilité, il va sans dire, mais elle y était fort active, à n'en pas douter.

Je n'ai pas vécu ces péripéties, c'est ma lecture de documents de la C.I.C. et d'ailleurs et mes analyses politiques plus larges subséquentes qui m'ont mené à cette conclusion.

Sous les Cent Jours de Paul Sauvé, en 1959, puis sous le gouvernement Lesage à partir de juin 1960, s'est graduellement concrétisée la Révolution tranquille qui laissera tant de marques en relations de travail et en éducation, entre autres. Les dirigeants de la C.I.C. ne prenaient ce virage qu'à reculons, refusant, par exemple, la création d'un ministère de l'Éducation dans leur mémoire de 1962, puis lors du projet de loi de 1963, s'alliant même avec ce qu'il y avait de très conservateur comme institutions publiques traitant d'enseignement. En alliance, en somme, avec une hiérarchie catholique beaucoup plus conservatrice, encore que progres-siste.

C'est pourtant en cette période 1959-1963, que la tendance sociale et idéologique de la C.I.C. changea radicalement, une nouvelle génération, dont j'étais, cherchant à remplacer la précédente à la direction des orientations professionnelles et politiques de la C.I.C., comme les dirigeants de 1951-1953, avaient remplacé Léo Guindon et l'Alliance de Montréal dix ans auparavant.

J'ai été très marqué par ce contexte et cette conjoncture, je le reconnais volontiers, y compris dans mon évaluation de ceux et celles qui m'ont précédé à la direction de la CEQ. Je souhaiterais que l'on applique chaque fois ce type d'analyse à nos prédécesseurs et à nos successeurs, plutôt que de les canoniser ou de les vouer aux géhennes sur la seule base de ce qu'ils ont dit ou fait, hors contexte et hors conjoncture.

Trente ans plus tard, je ne peux m'empêcher d'avoir de l'admiration pour Laure Gaudreault, mais en regard des années soixante, je la garderai en mémoire comme une personne très humaine mais qui datait aussi, non pas sous un mythique halo immatériel et intemporel.

Sans rancune.

G.-Raymond Laliberté
Président de la CIC-CEQ
de 1965 à 1970

La relève des « petites filles »

Bien avant d'entrer dans l'enseignement, j'avais Laure Gaudreault en très haute estime, et pour cause. Depuis que j'étais toute petite que j'en entendais parler par tante Berthe et par son amie, Imida Simard, deux fondatrices du premier syndicat d'institutrices du Saguenay, en février 1937. C'était pour moi une des grandes dames de l'époque, pionnière des luttes pour la promotion de la femme.

Tante Berthe suivait assidûment les congrès depuis la fondation de la Fédération des institutrices rurales. Elle m'entraîna à un premier congrès à La Malbaie en 1958. C'est avec beaucoup de vénération et de respect que j'approchai pour la première fois mademoiselle Laure Gaudreault, cette grande dame d'un certain âge tout de noir vêtue. J'écoutais attentivement ses interventions claires, directes, concises, parfois incisives.

Depuis 1946 qu'elle siégeait au conseil d'administration de la C.I.C. puis de la CEQ, personne n'aurait osé contester son poste de conseillère, elle avait toujours été réélue par acclamation. Au congrès de 1964, elle décida de ne plus se représenter pour laisser la place à de plus jeunes. Le congrès

voulant remercier la pionnière et l'inspiratrice du mouvement syndical la nomma membre honoraire. À ce même congrès, Louise Marcil et moi étions élues au conseil : mademoiselle Gaudreault nous manifesta sa joie, elle nous voyait un peu comme « ses petites filles », nous prenions la relève.

J'eus donc la chance de la côtoyer mois après mois durant cette année 1964-65, la dernière où elle siégea régulièrement avec les membres élus du conseil. Je la connus alors plus intimement : les repas que nous prenions ensemble nous permettaient d'échanger. Nous aimions l'entendre raconter ses souvenirs, ses actions, ses luttes pour l'amélioration des conditions de vie des institutrices rurales. À d'autres moments, nous abordions les problèmes nouveaux de la profession : elle s'interrogeait sur nos orientations syndicales plus modernes et plus radicales. Elle ne les voyait pas toujours d'un bon oeil. Elle aimait alors nous rappeler sa persévérance, son opiniâtreté, sa patience dans la défense de nos droits. Elle disait : « des portes fermées j'en ai rencontrées, je n'ai jamais cherché à les défoncer, j'ai plutôt essayé d'en découvrir d'autres qui pouvaient s'ouvrir plus facilement. » Était-ce une mise en garde concernant nos actions, nos audaces et nos ardeurs de novices ?... Son exemple nous avait pourtant inspiré cette ardeur et ces audaces.

Louissette Fournier-Giroux

Une des « petites filles »
de Laure Gaudreault

Appel aux jeunes

Que retenir des pages précédentes, des souvenirs racontés par Laure Gaudreault et des témoignages qui lui sont rendus ?

D'abord, peut-être, quelques-unes des affirmations lapidaires dont elle savait faire bon usage :

« Ce ne sont pas les souvenirs que l'on doit chercher dans le passé, ce sont les leçons que l'on peut en tirer pour l'avenir.

Comme personne ne parle, on croit que la justice règne.

Ce que femme veut, Dieu le veut !

Nous sommes, Dieu merci, de la génération des vivants !

On entre dans une association pour en augmenter la valeur, le nombre, le prestige et la force. Ne disons pas "j'entrerai si..." , disons "j'entrerai pour..." ! »

À relire : la définition de la jeunesse citée en page liminaire de ce livre ! Laure Gaudreault l'offrait à son auditoire en 1966; ce fut son mot de remerciement à la fin de la célébration du soixantième anniversaire de ses débuts comme maîtresse d'école à La Malbaie. *La jeunesse, c'est un état d'esprit...* Inspirée par ces mots tirés d'une allocution prononcée en 1945 par le général américain Douglas MacArthur, la jubilaire de soixante-seize ans a, devant tous ses amis, brodé sur le sujet, révélant à ce moment-là, sans s'en rendre compte peut-être, son propre état d'esprit.

Que retenir encore de ce livre ? Que relever dans les pages signées par celles et ceux qui ont connu Laure Gaudreault et l'ont accompagnée sur sa route ?

- Laure Gaudreault, c'était une dame cultivée, à la parole persuasive, percutante, portée par une foi vive, par une sensibilité fine, par un sens aigü de l'équité.
- Laure Gaudreault, c'était une chef de file fière, généreuse, têtue dans sa décision de ne pas laisser les institutrices rurales subir passivement le sort qui leur était fait.
- Laure Gaudreault, c'était une personne confiante, affirmée, levain dans la pâte d'un personnel scolaire conformiste, docile, démuní, trop à l'image de la société québécoise de la première moitié de notre siècle.

Laure Gaudreault, c'était aussi les trente humbles institutrices rurales qui, en 1936, ont rassemblé 6,25\$ de leur menue monnaie pour en faire la caisse de leur syndicat naissant. Laure Gaudreault, c'était, ici et là, les institutrices fondatrices des premières associations. C'était des maîtres d'école isolés qui prenaient contact; c'était des instituteurs et institutrices des cités et villes qui s'affirmaient. Tous affrontaient l'incompréhension, l'hostilité ou des représailles. *Non, ce n'était pas le bon vieux temps : on s'est arraché le coeur à le changer.*

En décrochant, en 1959, l'obligation de l'adhésion syndicale, les dirigeants sortaient la C.I.C. de la précarité, et notre syndicalisme prenait son essor. Laure Gaudreault et Léopold Garant ont savouré cette grande victoire. Un temps nouveau commençait ! Il y aura toujours des temps nouveaux !

Laure Gaudreault ! La cause était capitale, et la messagère remarquable !

Michel Giroux

Références bibliographiques

ALLAIRE, Emilia B., « Mademoiselle Laure Gaudreault », *Profils féminins*, Québec, éditions Garneau, 1967, p. 127-135.

BERNIQUEZ, Chantal, *Emma Massie, l'enseignement et les associations*, Hull, 1990, Media Recherche, p. 102-103 et 105.

BROUILLETTE, Guy, *À l'origine de la CEQ. Pour la suite de notre histoire*, Québec, CEQ, novembre 1985, D8696.

CEQ, *Le syndicalisme enseignant en deuil*, revue de presse, 22 janvier 1975, J 200 A-817-1

CEQ, *Origine et développement de la CEQ*, février 1981, D7915-4, p. 4 et 5.

CEQ-CSN, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Québec, CEQ, janvier 1979, D-7423, p. 101-102.

DIONNE, Pierre, *Une analyse historique de la Corporation des enseignants du Québec, 1836 à 1968*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, avril 1969, chap. II, III et IV.

DORION, Jacques, « Cinquante ans de syndicalisme enseignant au Québec », *Éducation Québec*, vol. 5, no 10, juillet-août 1975, p. 21-30.

FOURNIER, Francine, « Les femmes et la vie politique au Québec », *Les femmes dans la société québécoise*, M. Lavigne et Y. Pinard (dir.), Montréal, Boréal Express, 1977, p. 186.

GAGNON, Mona-Josée, « Les femmes dans le mouvement syndical québécois », *Les femmes dans la société québécoise*, M. Lavigne et Y. Pinard (dir.), Montréal, Boréal Express, 1977, p. 156-157.

GERVAIS, Albert, « Plaidoyer pour le pavillon Laure-Gaudreault », *Le Soleil*, (Disponible au Centre de documentation de la CEQ).

GIROUX, Michel, « Il y a trente ans, Laure Gaudreault mijotait l'A.R.E.Q., *Quoi de neuf ?*, vol. 13, no 2, novembre 1990, p. 6-7.

GIROUX, Michel, « Nos hommages, mesdames. Laure Gaudreault », *Entreprendre*, vol. 9, no spécial 1996, p. 29.

GRAVELINE, Pierre, « La naissance du syndicalisme enseignant », *Nouvelles CEQ*, vol. 17, no. 2, mars-avril 1996, p. 17-26.

MASSIE, Emma, « Biographie de Laure Gaudreault », *L'Enseignement*, vol. 1, no 2, avril 1947, p. 9.

MONET-CHARTRAND, Simonne, « Laure Gaudreault (1890-1975), une pionnière », *Pionnières québécoises et regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Édition du remue-ménage, 1990, p. 257-261.

MELLOUKI, M. et MELANÇON, F., *Le corps enseignant du Québec de 1845 à 1992*, Montréal, Les Éditions Logiques, 1995.

PILOTE, D., MCNICOLL, C. et LÉVESQUE, J., *Reflet de Clermont*, monographie, p. 172-173.

SACY, Hubert, *Le syndicalisme enseignant en deuil*, Biographie de Laure Gaudreault, CEQ, 20 janvier 1975, D 574 NC 35.

SICOTTE, Micheline, *Éloge de Laure Gaudreault lors de ses funérailles*, le 20 janvier 1975, CEQ, D-5806.

SIMARD, Léo, *La petite histoire de Charlevoix*, Clermont, Club Lions de Clermont-La Malbaie-Pointe-au-Pic Inc., 1987, p. 88-103.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LANAUDIÈRE « Laure Gaudreault, pionnière du syndicalisme enseignant. 1892-1975. » *Deuxième Ligne*, vol. 2, no 2, janvier 1975, p. 2-3 et 4.

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU GRAND-PORTAGE, In memoriam. Laure Gaudreault, *Le Re-Portage*, vol. V, no spécial, 22 janvier 1975.

THIVIERGE, Maryse, « Laure Gaudreault et les enseignants », *Au fil des événements*, 26 février 1981.

THIVIERGE, Maryse, « La syndicalisation des institutrices catholiques, 1900-1959 », *Maîtresses de maison et maîtresses d'école*, Ville Saint-Laurent, Les éditions du Boréal Express, 1983, p. 171-189.

TOUPIN, Louise, « Aux origines de la CEQ : une lutte menée par des femmes », *Ligne directe*, mars-avril 1974, D-5307, p. 1-8.

THWAITES, James, *Paroles et images. Album-souvenir du cinquantenaire*, CEQ, juin 1986, D-8774.

Voir aussi :

- . CADRIN-ROSSIGNOL, Yolande, *Rencontre avec une femme remarquable*. Laure Gaudreault, fiction documentée, production Les films Cénatos inc., 1983. Pochette de presse également disponible.
- . Entrevue avec Laure Gaudreault réalisée par André Massier, dans le cadre d'une recherche menée par Léa Roback sur les militants syndicaux, 1977. Disponible au Centre de documentation de la CEQ.
- . Les chroniques rédigées par Laure Gaudreault sous les pseudonymes de « Cousine Laure » et « Tante Cécile », dans le quotidien *Le Progrès du Saguenay*, de 1929 à 1931.

- . Les articles parus sous sa plume dans *Le Progrès du Saguenay* devenu hebdomadaire à partir de 1931.
- . Ses collaborations régulières au journal *L'Enseignement* (CEQ) à partir de 1947.

Annexe A

Extrait du bulletin *La petite feuille*¹

La « feuille » s'envole !

« Que la FÉDÉRATION s'occupe de fonder une « revue » ou « feuille », pour protéger les intérêts des Institutrices et de la FÉDÉRATION ».

RÉSOLUTION du COMITÉ DE PROPAGANDE, adoptée au Congrès Provincial de juillet, 1937.

Et c'est pour répondre à ce vœu que... la « FEUILLE » s'envole !

¹ La FICR publie, dès sa fondation, le journal *Notre petite feuille*, qui modifie son nom en 1941 et devient *La petite feuille*. En 1947, le journal *L'Enseignement* devient l'organe officiel de la C.I.C. et remplace alors *La petite feuille* ainsi que *Le Bulletin* de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal.

Le premier et le dernier texte de cette annexe rendent compte de la naissance et de la fin de ce bulletin.

Le moment est bien choisi, certes, puisque c'est la saison où l'arbre se dépouille et lance, à tous les vents, sa parure estivale.

Voilà pourquoi, Chères Consoeurs, nous avons voulu qu'à cette époque parût pour la première fois, le « BULLETIN DE L'A.C.I.R. », « lien puissant et nécessaire au maintien de notre Association ».

En effet, « NOTRE PETITE FEUILLE » ne sera pas seulement le porte-parole de la FÉDÉRATION; elle sera aussi et surtout le trait d'union entre les ASSOCIATIONS LOCALES; elle fera connaître à toutes les activités de chacune, stimulant les ambitions particulières, suscitant et encourageant des initiatives heureuses et effectives, pour le plus grand bien des Institutrices de notre PROVINCE.

Il est donc opportun que chaque groupement de L'A.C.I.R. ait son petit bout de colonne dûment rempli dans chaque édition de notre BULLETIN; il est donc opportun que chaque membre de L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC se fasse un devoir de s'abonner à « NOTRE PETITE FEUILLE », de la lire, de la faire lire, de l'aimer, d'avoir pour elle les soins attentifs et toute l'indulgence attendrie qu'on prodigue aux « nouveaux-nés ».

« Rêve d'hier, disait dernièrement une Présidente d'Association locale, notre ASSOCIATION est devenue une réalité ».

Oui, une réalité splendide qui s'affirme, avec laquelle, déjà, il faut compter, qui possède, à son actif, des résultats étonnants, et dont les ambitions, très légitimes, ont pour but d'améliorer, de plus en plus, le sort de la petite institutrice des campagnes, la petite institutrice naguère si isolée, si peu protégée, parfois même, hélas ! (disons-le très bas parce que c'est vraiment trop triste !) si injustement traitée !

Vous trouverez, dans cette première édition préparée à la hâte, des nouvelles de quelques-unes de nos Associations locales. Les autres, pour être restées silencieuses, parce que prises un peu au dépourvu, n'en sont pas moins actives et nous ont promis leur collaboration pour le mois prochain.

..... Oh ! mais, qu'est-ce ?

Éole souffle avec impertinence au carreau entr'ouvert de ma fenêtre; violemment, le rideau s'agite et soudain, comme dans la chanson:

« Ah ! la « FEUILLE » s'envole, s'envole »,
« Ah ! la « FEUILLE » s'envole, s'envole au vent ! »

J'ai juste le temps de lui jeter: « Bon voyage... Bien du succès »...

La « FEUILLE » s'est envolée...

Laure Gaudreault, Prés. gén. F.C.I.R.

Ce qu'on attend de nous

C'est notre intention, cette année, de parler des devoirs de l'institutrice et nous allons ouvrir le feu en énumérant une série de recommandations qui nous ont fortement intéressée, l'autre mois, en écoutant la conférence de notre inspecteur d'écoles. (Je cite en substance.)

« *Etre exacte*, c'est-à-dire arriver à l'école à huit heures et demie le matin si la classe commence à 9 heures et à midi et demi si elle commence à une heure. C'est toujours l'institutrice qui doit être rendue la première à l'école, à moins de cas exceptionnels.

Surveiller les élèves pendant les récréations. Il est vrai que l'article 16 des Règlements du Comité catholique prescrit que « les commissions devront prendre les mesures nécessaires pour faire surveiller les élèves pendant les différentes récréations », mais nous devons faire la part des choses et nous savons bien, d'ailleurs, que toutes nos institutrices ont assez de conscience professionnelle et de conscience tout court pour prendre les initiatives nécessaires afin que les enfants ne soient pas abandonnés à eux-mêmes pendant les diverses récréations.

Empêcher que l'on détériore la propriété ou le mobilier scolaire: pas de pupitres tailladés au canif, de murs barbouillés au crayon, de vitres cassées à plaisir. Que les abords de l'école soient toujours propres et bien entretenus.

Traiter les élèves avec justice et charité. De la mesure en tout: réprimande convenable, punition convenable. De cette façon, les élèves pourront être peinés d'avoir manqué au règlement, mais non blessés dans leur corps ou dans leur fierté. Une trop grave humiliation, loin de corriger, excite plutôt des sentiments d'aigreur à l'endroit de l'institutrice. Ne pas oublier le principe pédagogique qui nous enseigne à donner à l'enfant le pourquoi de la punition.

Donner l'exemple d'une vie parfaite et d'une grande dignité en tout et partout. On n'attend pas que l'institutrice soit une sainte Nitouche, on souhaite, et il faut, qu'elle sache rire, causer, se récréer, se distraire. Mais elle doit choisir avec circonspection les distractions auxquelles elle se livre, être prudente et réservée dans ses discours et se garder de porter des jugements trop précipités sur les gens au milieu desquels elle est appelée à vivre. On se repent plus souvent d'avoir dit un mot de trop que de n'avoir pas parlé du tout.

Le succès complet, dans l'enseignement, les sommets, ne peuvent être atteints par toutes les institutrices, mais il est un succès relatif satisfaisant qui peut être obtenu par toutes

celles qui observent les conseils ci-haut énumérés. C'est par là, d'ailleurs, que nous serons jugées.

Rien n'est plus vrai. Le bon Dieu sonde les reins et les coeurs, mais les contribuables de notre arrondissement ne vont pas au-delà de ce critère: Elle est digne, elle est sage, elle est discrète, elle est aimable, elle traite bien nos enfants, fait belle façon à tout le monde, c'est une bonne maîtresse !

C'est une bonne maîtresse ! Votre présidente générale fait des vœux pour que chacune de nos chères compagnes mérite qu'on porte sur elle, au cours de l'année scolaire 1942-43, ce jugement si désirable !

Laure Gaudreault
Présidente générale

Volume VI, No 2, Rivière Mailloux
1^{er} octobre 1942

Tout ici bas

est fragile et instable: les hommes passent, les années s'écoulent, les fleurs se fanent... et les feuilles tombent !

La nôtre, hélas ! subit la loi générale, mais ce n'est ni la brise ni l'aquilon qui l'emportent: elle a l'habitude des tempêtes et des revers et sait comment faire face aux situations les plus difficiles et les plus délicates.

Non: sa disparition est la rançon d'un progrès, du progrès réalisé par l'organisation professionnelle des institutrices et instituteurs de cette province.

Elle tombe donc en beauté, consciente de faire son devoir en s'effaçant devant l'organe officiel de la Corporation.

Elle a vaillamment, au cours des quelque neuf années de son existence, soutenu la cause des institutrices rurales. Sous la modeste apparence extérieure que des amis bienveillants lui ont parfois reprochée, sans aucune ambition esthétique, pédagogique ou littéraire, elle a tracé son humble chemin jusqu'à la petite école. Chaque mot qu'elle apportait à l'institutrice était tracé avec le souci fraternel de rendre service, de renseigner, d'encourager, de réconforter, de protéger celle qui, tous les mois l'accueillait comme une amie secourable.

Des voix chères, dont nous avons accoutumé d'entendre fidèlement les échos dans ce Bulletin mensuel, une Berthe Monette, une Elisabeth Lévesque, expriment, en une autre page, le regret de toutes nos lectrices à la pensée que « La Petite Feuille » finit ses jours avec l'année qui s'achève.

L'année qui s'achève ! Encore de la mélancolie dans l'air. Pauvres années, que vous passiez vite ! Vous vous succédez l'une à l'autre avec une rapidité telle que c'est à peine si l'on s'aperçoit du passage de celle qui précède à celle qui suit !

Mais pourquoi nous attendrir ? Pourquoi regretter la feuille qui tombe puisqu'elle réapparaîtra bientôt, aux branches d'un arbre à la sève renouvelée ?

Pourquoi pleurer sur l'année qui finit, puisque, à la minute même où la roue du temps la précipite dans l'éternité, une autre commence, avec ses mystères et ses espoirs nouveaux ?

Pourquoi déplorer la neige qui tombe sur nos têtes, les forces qui diminuent, puisque d'autres sont là pour recevoir le flambeau de nos mains défaillantes et en raviver la lumière et l'éclat ?

Laure Gaudreault
Présidente générale

Volume IX, No 10, La Malbaie
1^{er} décembre 1946

26 septembre, 1937

BULLETIN DE L'A. C. I. R.

Notre Petite Feuille

Publication mensuelle, éditée par la FÉDÉRATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES de la Province de Québec

Abonnement: cinquante sous par année

Volume I, No 1

LA "FEUILLE" S'ENVOLE!

"Que la FÉDÉRATION s'occupe de l'under une "renue" ou "feuille", pour protéger les intérêts des institutrices et de la FÉDÉRATION".

RESOLUTION du COMITÉ DE PROPAGANDE, adopté au Congrès Provincial de juillet, 1937.

Et c'est pour répondre à ce vœu que... la "FEUILLE" s'envole! L'instant est bien choisi, certes, puisque c'est la saison où l'arbre se dépouille et lance, à tous les vents, sa parure caduque.

Chères Consoeurs, nous avons voulu qu'à cette époque parût pour la première fois, le BULLETIN DE L'A.C.I.R., un bien puissant et nécessaire au maintien de notre Association.

En effet, "NOTRE PETITE FEUILLE" ne sera pas seulement le bulletin de la FÉDÉRATION; elle sera aussi et surtout le trait d'union entre les ASSOCIATIONS LOCALES; elle fera connaître, à toutes les actives, particulières, toutes les ambitions, particulièrement les ambitions, pour le suscitateur et encourageant de toutes heures et de toutes provinces.

Il est donc opportun que chaque groupe de la FÉDÉRATION ait son bulletin tout de colonne d'actualité, deux chaque édition de l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC se fasse un devoir de collaborer à "NOTRE PETITE FEUILLE" de la lire, de la faire lire, de l'aider, d'avoir pour elle les soins attentifs qu'on prodigue à une "nouveau-née".

"Roue d'hier, dit-il dernièrement, une ASSOCIATION est devenue notre réalité".

Où, une réalité splendide qui s'affirme, avec laquelle, déjà, il faut compter, qui possède, et dont les résultats étonnants, ont pour lui il surpasse, de plus en plus, le

sort de la petite institutrice des campagnes, la petite institutrice, parfois si isolée, si peu protégée, parfois même, hélas! (disons-le trop tristement, hélas!) si injustement traitée!

Vous trouvez, dans cette première édition de quelques-unes des Associations locales. Les autres, par nos silences, par nos silences, par nos silences, pour être restés silencieux et nous ne pourrions pas nous en vanter.

Oh! mais, qu'est-ce?... Oh! soufflez avec impatience au carreau sur l'ouvert de ma fenêtre; violemment, le rideau s'agit et soudain, comme dans la chanson :

"Ah! la "FEUILLE" s'envole, s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

"Ah! la "FEUILLE" s'envole au vent!"

Editorial

LES CONSEILS DE LA "MAMAN"

Septembre marque la première étape de l'année scolaire: inscription des élèves, et quoi encore?

Pour celles qui déjà ont quelque expérience à leur actif, la chose n'est point nouvelle et moins engageante par là même. Cependant, les débutantes ne sont pas trop nombreuses à plaindre, puisque l'enthousiasme et beaucoup de choses nouvelles les emportent d'envie avec trop d'appréhension.

Il est évident que leur travail leur paraît important, bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner. Elles entendent bien faire et se soigner.

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN

Hier, c'était le passé, c'était le temps du grand dévouement national. Braves et courageuses institutrices, nos dévouées et nos regrettées, toutes nos félicitations pour la modeste, avec laquelle nous avons travaillé, le sans compter pour l'édifice de la patrie.

Aujourd'hui, le moment est venu de mettre à l'épreuve votre dévouement et votre courage. Vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice.

Demain, le moment est venu de mettre à l'épreuve votre dévouement et votre courage. Vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice.

Demain, le moment est venu de mettre à l'épreuve votre dévouement et votre courage. Vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice.

Demain, le moment est venu de mettre à l'épreuve votre dévouement et votre courage. Vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice.

Demain, le moment est venu de mettre à l'épreuve votre dévouement et votre courage. Vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice.

Demain, le moment est venu de mettre à l'épreuve votre dévouement et votre courage. Vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice, vous avez fait un devoir de sacrifice.

Éditée en 1937, « Notre petite feuille » fut notre premier organe officiel de communication.

Annexe B

La Fondation Laure-Gaudreault

Pour réaliser une partie de sa dimension sociale, l'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement (A.R.E.Q.) a mis sur pied la Fondation Laure-Gaudreault.

Toutefois, la Fondation Laure-Gaudreault n'est pas réservée aux seuls membres de l'A.R.E.Q. Elle s'adresse à toutes les personnes qui veulent en devenir membres, souscrire à ses oeuvres ou en être bénéficiaires.

Trois objectifs généraux déterminent la vocation de la Fondation:

- aider les personnes retraitées dans le besoin;
- aider la recherche médicale dans les maladies qui frappent les personnes âgées;
- aider des oeuvres de jeunesse enregistrées ou des jeunes dans le besoin.

La Fondation Laure-Gaudreault couvre tout le Québec qui est subdivisé en dix régions. Chaque région est administrée par un Bureau régional composé de cinq personnes élues par les membres de la région. Le Bureau régional est responsable du recrutement de ses membres, de l'organisation des campagnes de souscription, du choix de ses bénéficiaires.

La coordination de la Fondation est assurée par le Bureau provincial formé des dix présidences régionales, d'un membre désigné par le Conseil exécutif de l'A.R.E.Q. et d'une présidence choisie parmi l'ensemble des membres de la Fondation et élue par les membres du Bureau provincial.

Sous la responsabilité de la personne élue à la trésorerie provinciale, la gestion des fonds est faite par un personnel administratif. Tous les montants sont déposés dans une institution financière. Le secrétariat provincial de la Fondation est à Québec.

Les règlements de la Fondation prévoient que les souscriptions recueillies dans une région soient retournées aux bénéficiaires choisis par le Bureau régional.

À ce jour, la Fondation a versé tout près de 50 000 \$ à des bénéficiaires.

- . La Fondation est une œuvre humanitaire de son temps. Elle redonne force et courage à des retraités et retraitées malades, découragés par les épreuves de la vie.
- . Elle aide des jeunes qui cherchent des routes nouvelles où ils pourront grandir et s'épanouir.
- . En contribuant à la recherche médicale, elle veut que se déroule dans la plus grande quiétude possible la retraite des personnes âgées.

La Fondation de l'A.R.E.Q. porte le nom de la plus grande Dame que le monde de l'éducation ait donnée au Québec: *Laure Gaudreault*.

**FONDATION LAURE-GAUDREault**

1170, boul. Lebourgneuf, bureau 300

Québec (Québec) G2K 2G1

418-627-0611 ou 1-800-663-2711

Télécopieur: 418-627-2711

Formulaire d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____ Région : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) _____ N.A.S. : _____ - _____ - _____

Ci-inclus 10 \$ pour devenir membre _____ (1)

Je souscris la somme de : _____ (2)

TOTAL _____ (3)

Le ____ / ____ / ____ Signature _____

Laure Gaudreault

1890-1975

Audacieuse, Laure Gaudreault, par sa perspicacité et sa ténacité, s'est distinguée au Québec de la première moitié du siècle. Elle fut une femme d'avant-garde, libre et responsable, fière et généreuse.

Enseignante et journaliste, Laure Gaudreault fonda, en 1936 dans Charlevoix, le premier syndicat d'institutrices rurales au Québec. Là-dessus elle bâtit une fédération provinciale qu'elle mena, en moins de dix ans, à signer mille conventions collectives de travail avec des commissions scolaires pour la plupart rébarbatives. Elle fut, en 1946, co-fondatrice et longtemps vice-présidente de la *Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec* devenue la *Centrale de l'enseignement du Québec*. Il lui restait, en 1961, à devenir présidente fondatrice de l'*Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec*.

À une époque de vie rangée, conformiste, Laure Gaudreault a su entreprendre, déranger, provoquer. Elle n'était pas bardée de diplômes universitaires mais, confiante et affirmée, elle fut la femme d'une longue et fructueuse carrière dont l'école québécoise garde mémoire.